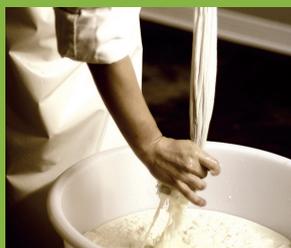


ACTES

des Rencontres Professionnelles
Agriculture biologique

MARDI 10 JUIN 2014
Paris



QUELLES ÉVOLUTIONS DU CADRE GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN CETTE PREMIÈRE ANNÉE
DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 » ?

Et chiffres clés de la bio en France



CAMPAGNE FINANCÉE
AVEC LE CONCOURS
DE L'UNION EUROPÉENNE
ET DE LA FRANCE



Sommaire

Avant-propos	4
Ouverture des Rencontres professionnelles par Etienne Gangneron, Président de l'Agence Bio	5
Les filières bio en France, par Elisabeth Mercier, Directrice de l'Agence Bio (Chiffres clés présentés en annexe 1)	6
Evolutions du cadre général de développement de l'agriculture biologique	11
Luc Maurer, Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	11
Françoise Bigotte, Représentante de l'Association des Régions de Rance (ARF), Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon déléguée à l'agriculture biologique	13
François Dufour, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie.....	15
Témoignages d'agriculteurs engagés dans des démarches collectives et multidimensionnelles de développement de l'agriculture biologique, en Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)	22
Véronique Cany, agricultrice bio à Gouzeaucourt dans le Cambresis (Nord-Pas de Calais)	22
Jouany Chatoux, agriculteur bio avec 3 associés au sein du GAEC Chatoux-Jeanblanc-Pichon	23
Développement de l'agriculture biologique et protection de l'eau	26
Sylvain Victor, Chef du service Gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.....	26
Sébastien Labrune, Chef du Service agriculture et écologie rurale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.....	27
Manon Zakeossian, Responsable du Service protection de la ressource en eau d'Eau de Paris	28
Conclusions générales.....	35
Remise des prix du Concours photos Agence BIO « Les Terroirs bio des régions de France ».....	36
ANNEXE 1 : Chiffres clés.....	37
ANNEXE 2 : Aides publiques spécifiques au développement de l'agriculture biologique.....	46
ANNEXE 3 : La bio parmi les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) – 16 programmes bio	49
ANNEXE 4 : Liste des participants à la journée.....	52

Avant-propos

Mardi 10 juin 2014, les Rencontres Professionnelles de la bio ont été organisées par l'Agence Bio dans le cadre du programme triennal d'information et de promotion 2011-2014 de l'agriculture biologique et de ses produits, cofinancé par l'Union européenne. Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec les commissions bio des interprofessions et en concertation avec l'ensemble des acteurs de la bio. Ces Rencontres ont eu lieu durant le « Printemps bio », quinzaine annuelle dédiée à la promotion de l'agriculture et de l'alimentation biologiques en France (pour en savoir plus : www.printempsbio.com)

En 2014, les Rencontres professionnelles se sont inscrites dans le contexte particulier de la **première année de mise en œuvre du Plan Ambition Bio 2017**.

La Journée a été marquée par la **participation d'acteurs aux profils variés**. La volonté commune d'aller plus loin pour un développement cohérent du secteur biologique, à tous les niveaux, a rassemblé des participants de multiples horizons. Un public diversifié a répondu présent : Collectivités territoriales, organismes professionnels, entreprises de production, de transformation et de distribution y compris en restauration collective, instituts de recherche et techniques, associations de consommateurs, journalistes, ministères, DRAAF, enseignement-formation, organismes certificateurs, chambres d'agriculture, relais régionaux, ambassades, coopératives...

Suite à l'intervention du Président de l'Agence Bio, M. Etienne Gangneron, un **panorama général de la bio en France** a été dressé par la Directrice de l'Agence Bio, Mme Elisabeth Mercier.

Des représentants du Ministère en charge de l'agriculture, et des Régions de France ont fait un point sur les **évolutions du cadre général de développement de l'agriculture biologique**. La parole a ensuite été donnée à des agriculteurs engagés dans des **démarches collectives et multidimensionnelles de développement de l'agriculture biologique, au sein de Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)**. Les acteurs chargés de protéger la qualité de l'eau, en particulier des représentants des Agences de l'eau et d'Eau de Paris, ont poursuivi en faisant le lien entre **agriculture biologique et protection de l'eau**.

Cette journée riche en échanges a été clôturée par la remise des prix aux lauréats de la troisième édition du concours photos.

Ouverture des Rencontres professionnelles par Etienne Gangneron, Président de l'Agence Bio

Après avoir remercié l'ensemble des intervenants et participants de leur présence, Etienne Gangneron a précisé qu'il s'agissait des troisièmes rencontres professionnelles de la bio organisées dans le cadre du Printemps Bio et du programme de communication cofinancé par l'Union européenne arrivant à son terme fin août 2014.

Les deux éditions précédentes, à Reims puis à Toulouse, ont été spécialement orientées vers le secteur des grandes cultures bio en raison de leur caractère prioritaire vu le manque d'offre pour satisfaire les besoins en alimentations humaine et animale.

Les rencontres ont été marquées par une participation exceptionnelle d'une délégation allemande soulignant ainsi la volonté de coopération, d'échanges et de partage des connaissances, pour encourager au mieux les actions innovantes et structurantes pour le développement des grandes cultures biologiques en Europe.

La diversité des participants impliqués dans différentes structures professionnelles, tant du secteur biologique que conventionnel, a permis de créer un environnement constructif d'échanges d'expériences et de savoir-faire, d'alimenter les débats, et de mieux connaître les différents acteurs de la filière.

Le développement de partenariats tant au niveau local et régional qu'au niveau européen est apparu prioritaire, afin de faire émerger et de mettre en œuvre des projets d'envergure. Pour bénéficier d'un soutien européen dans le cadre des programmes de recherche et d'innovation, au moins trois pays partenaires doivent s'associer pour faciliter les échanges et la concertation dans le processus de montage de projet et satisfaire les besoins du terrain.

Etienne Gangneron a insisté sur le nécessaire développement harmonieux de l'agriculture biologique, avec une adéquation satisfaisante entre la production et la consommation. Il a souligné à quel point il est crucial que les actions de développement soient réalisées en synergie par l'ensemble des acteurs de la bio.

Les filières bio en France, par Elisabeth Mercier, Directrice de l'Agence Bio (Chiffres clés présentés en annexe 1)

Plus d'un million d'hectares engagés en bio fin 2013

25 467 producteurs engagés en bio en 2013 et plus de 26 500 au 15 mai 2014.

12 577 transformateurs, distributeurs et importateurs, ce qui porte le **total des opérateurs bio à plus de 38 000 en France.**

Les surfaces certifiées bio ont progressé de 9 % en 2013/2012 pour atteindre 930 868 ha.

Fin 2013, 129 888 ha étaient en conversion, dont plus de 60 000 ha en dernière année de conversion. C'est un niveau significatif mais qui nécessite un nouvel élan. Les surfaces en conversion s'élevaient à 81 560 ha en 2008 et à 151 868 ha en 2009.

En moyenne, à l'échelle nationale, la bio représente **3,93 %** de la SAU, **5,4 %** du nombre de fermes et **plus de 7 %** de l'emploi agricole.

Une place plus ou moins importante de l'agriculture bio dans les différents secteurs de produits

Plus de 20 % des surfaces françaises dédiées à la production de légumes secs sont en bio, plus de 13 % de l'arboriculture et des plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), plus de 8 % du vignoble national.

Un agriculteur bio sur trois est éleveur.

La part de la bio dépasse 11 % en apiculture et 7 % pour l'élevage de poules pondeuses.

Des consommateurs de plus en plus intéressés par la Bio : un marché de 4,56 milliards € en 2013

Consommation à domicile par les ménages : 4,38 milliards € TTC (+9 % / 2012)

La valeur des achats de produits bio par les ménages en France a plus que doublé par rapport à 2007 (2 milliards d'euros à l'époque). Structurellement à la hausse, en moyenne, elle représente encore une part modeste avec 2,5 % du marché alimentaire total (contre 2,3 % en 2012). La part de marché des produits bio est plus ou moins importante suivant les secteurs. En valeur, elle est de l'ordre de 15 % s'agissant des œufs et de près de 11 % pour le lait. Elle est de l'ordre de 6 % pour les 14 fruits et légumes bio les plus consommés en France (hors agrumes et bananes).

- ✓ **Les ventes ont progressé dans tous les circuits de distribution à des rythmes plus ou moins importants.**

En 2013, 82 % des ventes ont été réalisés via les Grandes Surfaces Alimentaires et les magasins spécialisés bio.

En 2013/2012, les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés par la vente directe (+17 %, particulièrement portée par les ventes de vins bio), les artisans-commerçants (+15 %) et les magasins spécialisés organisés en réseau. Le taux de croissance en Grandes Surfaces Alimentaires s'est situé à un niveau inférieur à la moyenne générale (+6,5 %).

Toutefois, en valeur absolue, la croissance des ventes de produits bio a été de 125 millions € tant en Grandes Surfaces Alimentaires qu'en magasins spécialisés. En ajoutant celles générées par les autres circuits, la croissance totale des achats par les ménages a été de 363 millions € en 2013/2012.

S'agissant de la restauration collective et commerciale, les achats de pains bio et de vins bio respectivement ne sont pas encore pris en compte dans l'évaluation générale du marché. Dans ces deux domaines, les estimations sont en cours. L'évaluation générale du marché est donc sous-estimée.

✓ **La moitié des ventes, en valeur, de produits bio a été effectuée au rayon frais.**

Les ventes de produits bio dans toutes les familles sont à la hausse. De 2010 à 2013, ce sont les ventes de vins qui ont connu les taux de croissance les plus élevés (+56 %), devant l'épicerie et autres boissons (+36 %) et les produits traiteur et surgelés (+34 %).

Achats de produits bio servis en restauration collective : 172 millions € HT (+1,8 %)

L'introduction **des produits biologiques en restauration collective** progresse. Elle est encore timide en restauration commerciale, mis à part le secteur des vins. L'offre est de plus en plus organisée avec plus de 4 500 opérateurs bio fournisseurs répertoriés en 2013, dont **2 282 producteurs** dans toutes les régions et tous les secteurs de produits, **1 684 préparateurs et 862 distributeurs** de produits bio. Leur nombre a augmenté de 50 % par rapport à fin 2010, doublé par rapport à fin 2009. Ils représentent désormais 13 % des opérateurs bio – cf. <http://annuaire.agencebio.org>

Un secteur caractérisé par la diversité

- ✓ **Diversité des productions à tous les stades** : à la ferme ainsi qu'à travers la valorisation des produits, notamment ceux résultant des rotations des cultures à l'aide d'équipements adaptés, avec une gamme de produits variés.
- ✓ **Diversité des circuits de distribution et du tissu économique** avec des entreprises de tailles extrêmement variées.
- ✓ **Diversité des « modèles »** :
 - filières courtes, longues, locales, régionales, nationales, export ;
 - acteurs spécialisés bio ou pas : avant tout tournés vers le marché intérieur mais avec des développements de marchés à l'export, selon une logique de complémentarité et non de spécialisation.

La moitié des surfaces bio dans 5 régions : Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

De fortes différences existent d'un territoire à l'autre.

- ✓ Dans 6 régions, on dénombre plus de 2 000 exploitations bio.
- ✓ 4 régions dépassent les 6 % de SAU en bio :
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,2 %) ;
 - Languedoc-Roussillon (11,1 %) ;
 - Rhône-Alpes (6,8 %) ;
 - Corse (6,1 %).
- ✓ 6 régions n'ont pas encore atteint les 2 % (Picardie 0,75 %, Nord-Pas-De-Calais 0,89 %, Haute-Normandie 0,98 %, Champagne-Ardenne 1,27 %, Ile-De-France 1,58 %, Centre 1,69 %).

Les opérateurs de l'aval sont engagés

9 297 transformateurs et 3 123 distributeurs engagés en bio fin 2013.

Près de **80 %** des transformateurs certifiés bio ont une activité principale bio dans le domaine végétal.

Près de **60 %** dans le secteur boulangerie-pâtisserie/pâtes alimentaires.

Près de **10 %** dans le secteur animal (y compris les FAB), les 10 % restant ayant des activités très diversifiées.

De fortes différences régionales et de circuits de distribution de produits biologiques en 2013

La situation est également contrastée en termes de consommation et d'achats par les ménages dans les différentes régions. La dépense moyenne par habitant est plus ou moins élevée selon les zones.

Par exemple, en Rhône-Alpes, les magasins spécialisés sont particulièrement développés : ils ont une place plus importante que dans d'autres régions.

A l'évidence, la **disponibilité des produits** est un facteur clé de la consommation. Plus la production est développée, plus la consommation se développe, et ce d'autant plus qu'il y a des **circuits de distribution** qui prennent de l'ampleur. Par exemple, dans certaines régions où il y a beaucoup de vin bio, la vente directe est plus développée.

Les modèles se diversifient : certains acteurs de circuits longs s'impliquent aujourd'hui dans le développement de ventes de proximité, avec des circuits courts, contribuant ainsi au développement de la consommation bio dans les territoires.

75 % des produits bio consommés en France proviennent de France

Les vins bio et les produits de l'élevage bio sont les secteurs où la demande est globalement la plus largement satisfaite avec des produits de proximité France.

Les **produits bio importés** sont avant tout des **produits exotiques ou assimilés** : à hauteur de 44 %. Cela concerne le café, le cacao, le thé, les bananes et les agrumes. Les agrumes viennent en grande partie d'Espagne ainsi que d'Italie.

21 % sont des **produits très peu disponibles en France**. Il s'agit notamment du **blé dur**. Des entreprises très dynamiques, de statut privé ou coopératif, se sont engagées dans une stratégie de développement de blé dur avec le soutien des Régions concernées et des organismes de développement. Cependant, la mise en œuvre de ces démarches bio demande du temps. Il en est de même pour le **riz de Camargue** bio dont la production augmente, mais l'offre en riz n'est de toute façon pas suffisante. Ce sont donc des produits peu disponibles pour lesquels il faudra beaucoup de temps avant que l'offre couvre toute la demande.

Le dernier tiers est constitué de produits disponibles en France, tels que des tomates, des courgettes, qui sont essentiellement achetés durant l'**intersaison** dans les pays voisins.

Ainsi, il est essentiel d'anticiper et d'organiser une programmation concertée des activités, de telle sorte que le défi de la période de conversion (2 à 3 ans), qui reste un obstacle à l'adéquation instantanée de l'offre et de la demande, soit relevé au mieux.

A cette fin, des **partenariats** se développent avec des **engagements sur plusieurs années**. Les filières bio sont de plus en plus structurées. Elles bénéficient du soutien du **Fonds Avenir Bio**, en synergie avec les Régions. A ce titre, 63 millions € ont été investis par plus de 130 opérateurs soutenus à hauteur de 15,8 millions € par l'Agence Bio entre 2008 et 2013.

Une partie des entreprises commercialise également des produits bio à l'extérieur de la France.

Les ventes de produits bio à l'extérieur de France, expéditions vers d'autres Etats membres de l'UE ou vers des pays tiers à l'Union Européenne, ont été estimées à 381 millions € en 2013 contre 309 millions € en 2012. En 2013, elles étaient essentiellement constituées de vins (66 %). 40 % des vins bio élaborés en France sont achetés par des consommateurs d'autres pays, en particulier des Allemands, des Suisses, des consommateurs des Pays nordiques, ainsi que des Etats-Unis, du Japon, et de certains autres Pays asiatiques.

Il y a un intérêt stratégique à pouvoir développer certaines ventes (notamment vin bio) à l'extérieur de notre pays.

La bio demain ?

⇒ **Une nécessité : les synergies.**

⇒ **Une clé : la confiance.**

La bio demain sera développée en s'appuyant sur les axes d'action prévus dans le cadre du programme Ambition Bio 2017. Les programmes d'actions dans les différentes régions sont en cours de mise au point.

⇒ **Des atouts : la diversité et un marché en expansion.**

⇒ **Des besoins à satisfaire :**

✓ **Des consommateurs de plus en plus demandeurs d'informations.**

Plus les consommateurs s'intéressent, plus ils sont exigeants en matière d'informations, en particulier sur l'origine des produits, sur le mode de production, et ce partout (lieux de ventes, magazines...).

✓ **Un approvisionnement de proximité le plus possible.**

Dans certains secteurs, cela nécessite une plus grande organisation, de la complémentarité entre les territoires de France.

✓ **Une priorité très forte : le développement des grandes cultures biologiques.**

C'est la raison pour laquelle, depuis 2 ans, ce secteur a été au centre des Rencontres nationales du Printemps bio, organisées à Reims, puis à Toulouse.

✓ **Aller toujours plus loin avec un cadre de développement régulé.**

⇒ **Des filières spécifiques en interaction avec les filières générales**, lesquelles ont des évolutions contrastées avec parfois des envolées de prix si bien que l'écart de prix entre bio et conventionnel se réduit : ceci constitue une source de relative déstabilisation pour les agriculteurs bio qui peuvent dans certains cas ne plus se sentir reconnus pour les bénéfices collectifs qu'ils apportent. Leur contribution au bien commun se matérialise par la préservation de l'environnement et les normes élevées de bien-être animal, l'innovation et l'emploi.

⇒ **Des partenariats encore à consolider et créer.**

⇒ **Un développement fondé sur l'esprit de coopération.**

Luc Maurer, Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

chargé de la politique agricole commune, du développement rural, de l'installation des nouveaux agriculteurs et de l'agriculture biologique

La bio dans l'agro-écologie : un mode de production moteur

La bio a un rôle important à jouer dans le projet agro-écologique de la France avec le programme Ambition Bio 2017.

Il s'agit d'une véritable " locomotive " dans le projet agro-écologique (dont l'agriculture biologique fait explicitement partie). Un débat à ce sujet a été organisé dans le cadre de la loi d'avenir.

Un élément phare de la loi d'avenir est la mise en place des **Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)** : la force du collectif est essentielle dans les territoires pour renforcer le développement de certaines agricultures et notamment celui de l'agriculture biologique.

Tout l'appareil de formation agricole, qu'il soit public ou privé, est fortement mobilisé autour de cet enjeu. Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le Foll, a eu l'occasion de rappeler, au moment du lancement de Printemps bio, que de plus en plus de fermes ou ateliers des lycées sont certifiés bio ou sur le point de l'être. De plus, lors du lancement du Printemps bio 2014, il a annoncé son objectif partagé avec Mme la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine, d'accroître la présence des produits bio dans la restauration des établissements de santé et de prise en charge des personnes âgées. « Cela se fera sur la base de projets-pilotes menés dans des établissements volontaires et avec certains produits de base tels que les yaourts, des fruits ou le pain. Cela passera par différents leviers tels que la formation des acheteurs et la mutualisation des achats. »

Le triptyque production-transformation-consommation

Ce triptyque est un des éléments fondateurs du Plan Ambition Bio avec l'idée que des fonds publics de l'Etat et de l'Europe doivent être mobilisés pour développer les surfaces bio afin de doubler leur part dans le territoire agricole d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012.

A travers le Fonds Avenir Bio, il s'agit de développer des démarches et outils collectifs, de stockage et transformation. **Le Fonds Avenir Bio permet de soutenir des projets exemplaires et de stimuler les dynamiques collectives.** Renforcé dans le cadre du programme Ambition Bio 2017, le Fonds Avenir Bio est **désormais doté de 4 millions d'euros pour 2014** (contre 3 millions précédemment).

En parallèle, il est opportun de travailler avec les régions dans le cadre des **Programmes de Développement Rural Régionaux (PD2R).**

Des priorités sont apparues au moment de la construction du Plan bio, en concertation avec tous les partenaires, en particulier la nécessité d'accentuer le développement dans les **secteurs des céréales et des oléo protéagineux**. Les cultures de protéagineux manquent très fortement. Ce sera un des éléments du Plan protéines végétales.

En cohérence avec l'objectif de développement de la consommation, les Ministères de l'Agriculture et de la Santé ont un **objectif réaffirmé d'atteindre 20 % de produits bio dans la restauration hors domicile de l'Etat**, en particulier dans les **hôpitaux** et dans les **Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**.

Un Comité de pilotage pour la mise en œuvre du programme Ambition Bio 2017 a été mis en place. Luc Maurer en assure la coprésidence avec Françoise Bigotte. S'agissant de la participation au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (abrégé CSO pour Conseil supérieur d'orientation), consulté notamment pour la mise en œuvre des choix liés à la politique agricole pour la période 2014-2020, la FNAB est associée aux réflexions dans le cadre du groupe de travail. Il est envisagé d'aller encore plus loin dans la représentation.

Le choix a été fait avec le Ministère en charge de l'écologie de prévoir la désignation d'un agriculteur biologique parmi les représentants de l'agriculture dans les comités de bassin des agences de l'eau.

Le **partenariat Etat-Régions** se concrétise de plus en plus. Le Comité de pilotage national permet de mettre en place un cadre partagé, qui laisse place pour des adaptations régionales. En effet, la question des filières est aussi liée à la géographie et aux conditions pédoclimatiques.

Les dynamiques ne sont pas les mêmes selon les régions. Des Comités régionaux pour la mise en œuvre du Programme Ambition Bio sont sur le point d'être mis en place.

Le dernier plan en date illustrant les partenariats Etat-Région, est le **Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles**. Il s'agit d'une mobilisation pour la Politique agricole de demain, introduisant une mesure d'aide aux investissements agricoles. Elle est déclinée concrètement dans les Programmes régionaux dont le pilotage est assuré par les Régions. Dans ce Plan de compétitivité, il y a une **mention explicite à l'agriculture biologique parmi les priorités à soutenir**. Il appartient ensuite aux Régions, dans le cadre qui a été rédigé, convenu et posé avec elles, de faire en sorte de donner une priorité aux projets concernant l'agriculture biologique.

Françoise Bigotte, Représentante de l'Association des Régions de France (ARF), Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon déléguée à l'agriculture biologique

Les 5 Axes du Programme Ambition Bio 2017 sont :

1. développement de la production ;
2. structuration de la filière ;
3. développement de la consommation ;
4. recherche-formation et accompagnement technique ;
5. adaptation de la réglementation.

La gouvernance Etat-Régions

La participation active des Régions pour la construction d'Ambition Bio 2017 a permis de faire évoluer la gouvernance.

La volonté d'inclure les partenaires dans le développement de la filière bio a été exprimée par les régions. La coopération agricole, les Chambres d'agriculture et les industriels se sont impliqués.

La Région constitue le bon échelon pour associer tous les acteurs. Ambition Bio 2017 est avant tout un signal fort qui est donné à la fois par l'Etat et par les Régions, pour apporter une avancée économique.

Précision sur l'objectif de doublement bio à l'horizon 2017

L'objectif général est le doublement de la part des surfaces certifiées bio dans le territoire agricole d'ici fin-2017, par rapport à 2012. Les régions offrent une grande diversité de situations. Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Languedoc-Roussillon sont à la pointe de la bio et ont déjà une part non négligeable de surfaces en bio. D'autres régions sont plus en retrait. Un **doublement calculé à l'échelle nationale** est souhaité. Chaque région garde la possibilité de progresser à son rythme.

Pour un développement harmonieux en cohérence avec le secteur : une bio à visage humain

Cet objectif de doublement des surfaces agricoles utiles en bio doit être poursuivi sans interférences sur l'emploi. C'est au contraire un nouvel élan vers le développement équilibré et la structuration de toutes les filières, pour mobiliser les acteurs de la production, de la transformation, de la commercialisation ainsi que les consommateurs.

Pour l'ARF, Ambition Bio 2017 doit :

- amener les acteurs à **identifier le potentiel de conversion** dans chaque région, en orientant au mieux le développement de la production agricole en fonction des marchés visés ;

- conduire à **organiser l'offre avec des circuits de distribution qui se diversifient**. Cette structuration de filière doit permettre de **répondre à la demande en produits bio de proximité** ;
- amener les producteurs à **satisfaire les besoins des entreprises de transformation** qui demandent à sécuriser et à relocaliser leurs approvisionnements ;
- permettre de **répartir équitablement la richesse produite dans la filière** afin de pérenniser les conversions, et maintenir la dynamique de croissance.

Déjà pendant la phase d'élaboration du Plan, l'ARF a mis l'accent sur l'importance de la **structuration des filières régionales ou interrégionales** quelle que soit la taille de la région.

Continuité des aides à la bio et partenariat Europe-Etat-Régions

Durant la phase de conception des politiques régionales en faveur de la bio, l'ARF a conduit une analyse des dispositifs mobilisés par les Régions. Il en ressort que **19 des 22 Régions ont déjà une politique en faveur de l'agriculture biologique**.

Le Plan Ambition Bio 2017 confirme clairement le **soutien de l'Etat. 2014 est une année de transition**, durant laquelle **les interventions régionales continuent**.

Une inquiétude demeure pour les Régions de France concernant la disponibilité du FEADER. Les mesures Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) ou Maintien en Agriculture Biologique (MAB) seront assurées dans certaines régions. Dans quelques régions, une **priorisation** des aides au maintien pourrait être envisagée.

Chaque projet de Programme de Développement Rural Régional (PD2R) a été envoyé à la Commission européenne. **Les nouveaux dispositifs liés au cadre européen PAC-FEADER seront pleinement opérationnels à partir de 2015**. Les Régions sortent renforcées de ce processus, notamment dans leurs compétences économiques. **Elles géreront demain, aux côtés de l'Etat, les aides de l'Europe avec le second pilier de la PAC**.

Le développement de la production bio est une réponse à la demande des consommateurs. À cela s'ajoute une aspiration à du bio issu de productions locales.

Repères sur les aides allouées par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon

- Entre 2004 et 2010, majoration des aides si le bénéficiaire opère en bio ;
- nomination d'un Conseiller régional chargé de la bio en 2010 et création de **SUD ET BIO** ;
- lancement des **Contrats AGIR** en partenariat avec la Région, l'Etat et SUD ET BIO. Ils permettent une vision globale et des échanges avec les professionnels ;
- la Marque-ombrelle SUD DE FRANCE véhicule les valeurs de naturalité, de bien-être et de santé, partagées avec la bio. Ses produits sont les ambassadeurs du territoire et attractifs pour les touristes ;
- strictement régional, le dispositif **« Visa pour la bio »** est une aide au diagnostic d'exploitation à utiliser dans l'année de la conversion (1 500 €) ;
- l'aide aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales notamment au titre de leur résilience au changement climatique ;
- **restauration collective** : encouragement du bio local ;
- **communication** permanente avec les Département et Communes « sans pesticides » ainsi que via la mise en avant régulière de la bio sur les bulletins.

François Dufour, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie



François Dufour est paysan bio depuis 1987, sur une ferme de 39 ha, dans le sud de la Manche, à côté du Mont-Saint-Michel, avec une production de lait de vaches, de pommes et jus de pommes, et une activité de vente directe. Il s'est associé à une vingtaine de producteurs à travers un GIE depuis 11 ans qui approvisionne une douzaine d'associations de consommateurs dans la région parisienne. Le reste de la production est vendu dans le circuit bio localement.

Le Conseil Régional de Basse-Normandie est devenu Autorité de gestion des Fonds européens depuis le début de l'année, comme prévu, suite à la décision politique prise au plan national à la fin de l'année 2013.

La Région a adopté, après huit mois de concertation, le Programme de Développement Rural Régional (PD2R) 2014-2020. Dans ce cadre-là, **l'agriculture biologique a été retenue comme secteur fort à développer**, pour faire en sorte de doubler, tout au moins durant la période 2014-2020, la production, la transformation et la commercialisation de bio.

L'élevage en profonde restructuration, à sauvegarder

Dans le cadre de ce plan de développement rural, **l'élevage est mis en avant**. En Normandie, l'élevage prédomine fortement mais est en difficulté, comme dans beaucoup d'autres régions. Les causes sont multiples.

Un foncier à maîtriser, des exploitations à transmettre

Les perspectives de départs à la retraite, dans les 5 ans à venir, d'un agriculteur sur deux, sont très préoccupantes. Etant donné qu'il s'agit d'une région avec 12 000 à 14 000 exploitations agricoles, le **devenir des sièges d'exploitation, qu'elle soit conventionnelle ou biologique, est problématique**. La région perd 20 sièges d'exploitation par semaine.

La terre fait l'objet de **spéculations**. Son prix augmente de manière inquiétante. Si le jeune n'a pas les moyens financiers, la ferme commence à être démantelée et à partir du moment où 20 à 30 % de cette ferme part à l'agrandissement, le reste de la ferme n'est plus viable et l'outil ne permet plus d'installation.

Des AOP à pérenniser

La région regroupe de nombreuses appellations d'origine protégées dans différents secteurs : laitier, cidricole et autres productions à base de pommes, agneau de pré salé du Mont-Saint-Michel... Cette **quinzaine d'AOP est également source de préoccupation** en termes de pérennité. Il est nécessaire de conserver un nombre substantiel d'agriculteurs.

Les outils pour maintenir un tissu économique dynamique en Basse Normandie

La restructuration agricole s'accélère. Quelle place demain pour la diversité des agricultures ? Avec les générations à venir, **attirer beaucoup de jeunes, ou de moins jeunes, qui ne sont pas du milieu**

agricole est une des bases nécessaire de la mutation. Accueillir quelqu'un dans sa ferme pendant un an et préparer son installation sont des démarches qui demandent un grand investissement en temps.

Le rôle des collectivités territoriales sera de **faciliter les transmissions** pour les sécuriser aussi sur le plan économique. La Région a réfléchi tant à la mise en place des outils pour faciliter ces mutations que d'actions pour rendre attractif le secteur de l'agriculture bio.

Des efforts sont faits pour réussir **l'accueil de générations non issues du milieu agricole**. Les **petites exploitations sont nécessaires aujourd'hui pour l'installation**, en particulier pour développer l'agriculture biologique et notamment, l'agriculture de proximité, les circuits courts, le maraîchage, la petite production atypique à forte valeur ajoutée.

Les petites exploitations n'étant pas les seules à disparaître, il faut également s'intéresser au **devenir des sièges d'exploitation ayant bénéficié de crédits publics depuis 20 ans** pour mettre en conformité avec la réglementation l'outil de travail, donc adapté.

Le chèque-conseil agricole

Le **chèque-conseil agricole** a été mis en place il y a 3 ans. C'est un moyen d'amener l'agriculteur à réfléchir au devenir de l'exploitation, tant en termes de **réduction des coûts de production que d'adoption d'une autre méthode de production, si possible l'agriculture biologique**. Dans le cadre de la politique agricole commune, les aides octroyées entraînent le développement des grandes cultures. Il y a eu suppression de prairies, et dans le même temps, introduction, dans des zones très sensibles, de cultures de maïs. De plus, les exploitations agricoles sont devenues dépendantes de l'extérieur en achetant des protéines. C'est pourquoi, dans des régions comme la Normandie, il est essentiel de réintroduire des prairies. En élevage biologique, le système herbager est une base fondamentale. Les légumineuses dans les prairies aident l'agriculteur à atteindre un équilibre dans l'exploitation, pour ne pas acheter d'azote. Il est donc judicieux de favoriser davantage **l'autonomie fourragère et financière de l'exploitation**.

Des outils d'accompagnement ont été mis en place afin d'amener un certain nombre d'agriculteurs à se poser des questions et à se faire aider par des organismes dont a été validée la compétence, pour répondre à leurs questions. Ces organismes, que l'agriculteur choisit, facturent la prestation et un chèque conseil agricole est versé à l'agriculteur, à hauteur de **80 % de la dépense, dans la limite de 800 € par exploitation**.

Les contrats de parrainage et de transmission

Les exploitations de la région sont morcelées avec de multiples propriétaires, il y a en moyenne 6 propriétaires par ferme.

Des **contrats de parrainage** sont en cours de mise en place avec déjà un réel succès. Un agriculteur qui prépare la transmission de sa ferme fait appel à un jeune qu'il a repéré.

Le **contrat de transmission** est un outil qui a été lancé il y a plus de 2 ans. Si le cédant laisse 90 % de la surface de l'exploitation regroupée autour du siège d'exploitation avant d'être cédée en fermage, alors une aide est accordée à raison de 100 € par ha. Une aide s'ajoute s'il cède la maison d'habitation. C'est une aide à céder l'exploitation dans sa quasi-totalité. Le seuil a été abaissé à 75 % en 2014 pour donner de la souplesse. En l'absence de successeur, c'est un outil pour éviter le démantèlement des exploitations.

Formation et accompagnement des jeunes à l'installation

Pour accompagner les jeunes qui sortent des lycées et qui veulent s'installer en maraîchage, une association a été créée. Ils sont accueillis dans une pépinière d'entreprises et trouvent ainsi

la passerelle avant de s'installer. Il importe de faire en sorte que **ces jeunes soient vraiment suivis, y compris durant les premiers mois de l'installation**, de manière à ce qu'ils ne restent pas isolés et qu'ils puissent identifier le secteur géographique et le mode de commercialisation qui leur convienne.

Ces expériences existent dans beaucoup d'autres régions. Des Collectivités territoriales sont intéressées par ce genre de politique, d'accompagnement financier notamment. **Il s'agit de trouver des lieux pour installer collectivement plusieurs personnes et faire de cette période transition un facteur de réussite de leur installation.**

L'ensemble de ces outils vise à **permettre de maintenir et d'assurer la transmission des sièges d'exploitation. Chèques-conseil agricole, contrats de parrainage et de transmission, aides à l'installation** : les candidatures sont nombreuses aujourd'hui, pour bénéficier de ces dispositifs de soutien public dans le cadre d'installations en agriculture biologique car celles-ci ont besoin d'être encouragées par différents outils et aides financières.

La restauration collective et la structuration des filières biologiques

Des tentatives pour encourager la consommation de produits bio en restauration collective ont été effectuées. Il y a 3 ans un **plan pour l'approvisionnement en produits bio des 75 lycées de la région** (7,5 millions de repas par an) a été mis en place. Le Plan régional d'alimentation et de restauration durables vise à amener chaque lycée à s'approvisionner en circuits courts. Des cahiers des charges et des outils d'approvisionnement local permettent à des agriculteurs, dans la périphérie des lycées, de se regrouper pour répondre aux appels d'offres.

Objectif : **sous 4 ans, qu'au moins 80 % des produits alimentaires au quotidien soient issus de circuits courts et sous signes de qualité, en priorité l'agriculture biologique.**

Les politiques locales sont ancrées dans le territoire.

Cette mission a été confiée à la fois à INTER BIO NORMANDIE et à l'Institut Régional en charge des productions sous signes de qualité (IRQUA), de telle sorte que cet objectif soit atteint avec la coopération de tous les services de restauration des lycées (chefs cuisiniers et équipes) et des dispositifs de formation. Les équipes ont commencé, la première année, à travailler sur le pain, ensuite les produits laitiers et la viande puis sur les fruits (notamment en Normandie, la pomme et la poire).

La **structuration des filières** doit permettre d'organiser efficacement l'approvisionnement des lycées.

La Région s'engage en faveur de la bio dans le cadre de son Programme de Développement Rural Régional (PD2R)

Le Plan de développement rural en Basse Normandie était doté d'une enveloppe substantielle : 135 millions € dans le cadre de la période 2007-2013 avec le contrat de plan Etat-Région.

La région s'est dotée d'une enveloppe de **308 millions €** pour l'avenir et a fait le pari, autour de l'élevage, de développer une dynamique économique réelle d'emploi, de social et d'environnement.

Cette triple performance est prônée comme critère d'attribution des crédits publics 2014-2020. 25, 30 voire 40 % de travail en plus suppose une autre manière de travailler. C'est une manière d'attirer dans le milieu agricole beaucoup de nouveaux capables de s'insérer et de vivre demain de l'agriculture.

DEBAT

Intervention de Stéphanie Pageot, Présidente de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique des Régions de France (FNAB) et Productrice bio en région Pays de la Loire

À la fois l'Etat et les Régions se mobilisent autour de l'agriculture biologique. Le dialogue s'est créé avec les professionnels, tant au niveau du Ministère de l'agriculture que de chaque Région.

L'Etat a annoncé 160 millions €. Le Ministre l'a réaffirmé lors du Printemps des Territoires. Ces 160 millions € doivent permettre à la fois le versement de l'aide à la conversion et celui de l'aide au maintien. **Comment l'Etat s'organise-t-il avec les Régions pour la mise en place concrète de ce budget au niveau régional ? A l'inverse si toutes les Régions n'ont pas la même politique, comment s'assurent-elles qu'elles sont en cohérence avec l'engagement de l'Etat dans le cadre du plan « Ambition Bio 2017 » qui a fait l'objet d'une large concertation avec les régions via l'Association des Régions de France (ARF) ?**

Intervention de Pierre De Contes, Président d'UBIOS, l'Union de coopératives COCEBI-BIOCER et Directeur de BIOCER

La mise en place des aides bio par les Régions n'est pas sécurisée. Si jamais les aides au maintien ne sont pas conservées dans toutes les régions aux niveaux où elles se trouvaient auparavant, ce sera un très mauvais signal, pour les conversions également.

Intervention de Luc Maurer, Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

C'est effectivement un axe fort du Programme Ambition Bio. L'Etat a choisi de soutenir le maintien et la conversion. En 2012, le montant des aides s'élevait à 90 millions €. L'Etat a dégagé les moyens pour accompagner le doublement des surfaces en doublant également les moyens, avec 160 millions € en moyenne par an sur la période. Avec une dynamique croissante, ce n'est pas négligeable. Ces crédits sont prévus pour encourager la conversion et le maintien. Ils comprennent des crédits de l'Etat – Ministère en charge de l'agriculture – et des crédits FEADER : il y a cofinancement. Suivant la logique de décentralisation de la programmation, ces crédits ont été globalement confiés aux Régions et l'Etat a notifié à chaque Préfet de Région la mise à disposition aux régions de ces crédits, notamment pour la conversion et le maintien.

Les crédits sont disponibles. Ils permettront aux Régions de se mobiliser en relation avec la dynamique de leur territoire. Les Régions pourront réajuster en fonction de l'avancée de la programmation.

L'Etat mène une politique ambitieuse de soutien au développement de la bio. **Tout agriculteur biologique qui souhaite convertir son exploitation vers l'agriculture biologique a automatiquement**

accès aux aides à la conversion. C'est la seule mesure agro environnementale pour laquelle il en va ainsi. L'aide à la conversion est automatiquement accessible à tous les producteurs qui souhaitent s'engager, et ce dans toutes les régions.

Intervention de François Dufour, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie et Producteur bio

Les Régions ont des marges de manœuvre pour permettre d'augmenter les soutiens suivant certains critères et de revoir des enveloppes à la hausse. Est-ce que les MAE – les MAE systèmes par exemple – seront compatibles avec les crédits conversion, pendant la période à venir ?

Ainsi qu'évoqué précédemment, avec des critères de triple performance, condition d'éligibilité à différentes aides, **il reste des marges de manœuvre pour augmenter ou diminuer certaines aides portant dans des milieux sensibles.**

Effectivement dans des Régions où le budget ne va pas être abondé à ce haut niveau, la pérennité de l'aide au maintien n'est pas acquise. En ce qui concerne une Région comme la Basse Normandie, le budget est prévu. Il n'est pas certain que ce soit le cas dans toutes les Régions.

Intervention de Marie-Dominique Tatard-Suffern, Consultante en communication indépendante spécialisée en bio

Est-ce qu'on peut imaginer une mesure incitative pour soutenir l'introduction des légumes de plein champ biologiques dans les rotations céréalières bio ?

Nous travaillons beaucoup avec la restauration collective en Ile de France. Un problème majeur vient du fait que nous ne disposons **pas de suffisamment de légumes aujourd'hui pour approvisionner la restauration. Une des solutions reviendrait à introduire les légumes de plein champ dans les rotations de céréales.**

Intervention de Mathieu Lancry, Vice-président de NORABIO, coopérative de fruits et légumes bio dans le Nord-Pas de Calais et la Picardie

La problématique des céréaliers qui pourraient introduire des légumes dans leurs rotations caractérise la plupart de nos nouveaux adhérents. Cela demande un accompagnement technique particulier avec des personnes très compétentes : céréalier et légumier ne sont pas les mêmes métiers.

L'aide au maintien ne tient pas suffisamment compte des services environnementaux rendus par les agriculteurs bio à la Collectivité. Ceux-ci désireraient être rémunérés par ce biais, et que soit prise en considération, par exemple, la nécessaire introduction de légumes de plein champ dans les rotations.

Intervention de Dominique Florian, Présidente de l'Institut de Recherche en Agriculture Biologique pour l'Europe (IRABE) et agricultrice

Pourquoi des aides uniquement surfaciques et pas à la tête de bétail ? Que pourrait faire l'Etat pour soutenir les éleveurs qui ne sont pas suffisamment aidés ?

Après avoir félicité M. Dufour pour son intervention mettant le doigt sur des problèmes majeurs actuels, en particulier avec les SAFER et la course folle à l'agrandissement, Mme D. Florian a insisté sur les aides insuffisantes pour l'élevage.

L'aide est liée à la surface convertie mais il n'y a pas d'aides liées aux animaux. En réalité, l'élevage nécessite beaucoup de travail et de prise de risque. Il y a de nombreux agriculteurs qui sont en train d'abandonner l'élevage et de se consacrer exclusivement aux céréales. Il faudrait qu'un éleveur puisse avoir des aides pas seulement à la surface convertie mais également pour la présence des animaux.

Intervention de Luc Maurer, Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

La PAC représente 10 milliards € par an, avec 2 axes :

1. soutenir certains modes de production, notamment l'agriculture biologique ;
2. une agriculture dont les hommes et les femmes sont au centre;

Elle a été réorientée en faveur de l'emploi et de l'élevage, à hauteur d'1 milliard €, avec une **majoration de l'aide découplée sur les premiers hectares de l'exploitation.**

Les agriculteurs biologiques respectent automatiquement le critère du verdissement, ce qui leur permet d'obtenir le versement de 30 % supplémentaires d'aide du 1^{er} pilier au-delà du socle de base.

S'agissant du 2^{ème} pilier, **les aides à la conversion et au maintien** de l'agriculture biologique, dans le cadre des mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) retiennent toutes les attentions. Pour les grandes cultures, l'aide va augmenter (cf. ANNEXE 2).

L'aide à la conversion va également augmenter un peu pour les prairies. **L'aide aux animaux découle, par construction, de cette aide aux prairies.**

Il y a aussi une aide spécifique à la conversion en bio de légumes de plein champ. Au-delà des aides aux investissements, un travail est effectué pour acquérir des **références technico-économiques** spécifiques à la bio.

Intervention de François Dufour, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie et Producteur bio

La Basse Normandie essaie d'enrayer la **disparition d'actifs dans les élevages**. Actuellement, le recours à la technique, pour remplacer un associé ainsi que l'agrandissement de l'exploitation, donne la capacité à un seul actif de vivre des grandes cultures. Aussi, ce mouvement de mécanisation à outrance s'ajoute au fait que l'élevage est très contraignant, si bien que son attractivité est faible comparée à celles des grandes cultures ou d'autres productions.

La Région double le budget et va intervenir. Elle va soutenir la conversion et l'adaptation des systèmes herbagers en majorant les aides à l'achat de matériels spécifiques.

La mutation nécessaire pour que l'agriculture diminue fortement l'utilisation de pesticides risque d'être bien plus difficile encore : **il faut amener des gens à aller vers l'agriculture et ensuite, les accompagner vers l'agriculture biologique.**

Les Régions sont devenues Autorité de gestion à travers les Programmes de Développement Rural Régionaux (PD2R). Les réalités locale, territoriale, sociale vont pouvoir être prises en compte au cours des 6 ans. La démarche est nouvelle. La Basse Normandie s'avère bien dotée.

Il faut que l'ensemble des acteurs du milieu rural et des organismes en place réussissent à organiser **de la coopération, des échanges et à développer le dialogue pour lever des barrières.**

Intervention de Françoise Bigotte, Représentante de l'Association des Régions de France (ARF), Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon déléguée à l'agriculture biologique

La majoration des aides aux investissements effectués par des agriculteurs biologiques équivaut indirectement à une aide au travail. Les Régions ont conscience qu'elles doivent également s'impliquer pour maîtriser les agrandissements. Nous aidons la bio au moment de la conversion mais aussi après, avec l'idée qu'à terme, **la bio fonctionne par elle-même.** Nous voulons que les agriculteurs vivent de leur travail. C'est ainsi, par exemple, que d'une année à l'autre, les subventions allouées pour l'organisation du Salon bio professionnel annuel « Millésime bio » à Montpellier baissent car cette manifestation doit « voler de ses propres ailes ».

Intervention de Jean-Noël Carles, arboriculteur bio, Président de l'association des Amis de Juliet

Ne craignez vous pas que la croissance, notamment celle de la production, s'arrête tout net si la prochaine réglementation européenne empêche la mixité bio non-bio des exploitations agricoles ?

Intervention de Luc Maurer, Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Mettre fin à la possibilité de mixité bio non-bio ne serait pas une bonne option. C'est la raison pour laquelle dans le cadre de la négociation sur le futur règlement bio, à l'échelon européen, la France a réagi. C'est très important de pouvoir continuer à conduire des exploitations mixtes. 23 % des exploitations en France sont dans cette configuration.



Il semble plus simple de convertir progressivement l'exploitation. Ne pas disposer de cette progressivité **serait problématique.**

S'agissant de l'aide au maintien, une aide reconnaissant vraiment les services environnementaux serait pertinente. Malheureusement, le système actuel n'est pas construit ainsi. Ce que vous dites doit guider notre travail pour préparer la PAC d'après 2020, en vue d'obtenir une aide qui reconnaisse les services environnementaux. **L'aide qui existe aujourd'hui dans le règlement européen permet uniquement de compenser les surcoûts et les manques à gagner.** Son montant est ainsi plus faible que celui de l'aide à la conversion.

Véronique Cany, agricultrice bio à Gouzeaucourt dans le Cambresis (Nord-Pas de Calais)

coopérant avec 3 autres fermes au sein d'une CUMA

Agricultrice bio dans le Cambrésis, Véronique Cany **coopère avec 3 autres fermes en GIEE pour cultiver 266 ha au total**. Il s'agit de fermes mixtes bio non-bio. **Chaque agriculteur a une activité extérieure** : Véronique Cany travaille à temps partiel comme formatrice à l'institut de Genech. Sébastien a installé des panneaux photovoltaïques et propose des prestations de service chez des agriculteurs. Franck dirige une entreprise de communication. Olivier est polyculteur et il tient aussi une auberge avec sa femme.

Au démarrage en 2010, **chacun convertit en bio 6 ha**, l'idée est de gérer l'ensemble en **assolement commun**. Grâce à une CUMA, il leur a été possible d'**investir dès le départ dans du matériel de désherbage mécanique** (herse-étrille et une houe rotative). La CUMA compte une trentaine d'agriculteurs, il s'agit d'une CUMA betteravière. Deux agriculteurs conventionnels se sont également joints pour l'achat du matériel. En 2011, **chacun convertit de nouveau 6 ha**. Avec la Chambre d'Agriculture et le GABNOR, des tours de plaine ont été organisés de manière collective, dans l'optique d'**apprendre à cultiver en bio**. Chacun garde sa liberté pour ce qui concerne la commercialisation des produits. Très vite, la luzerne a fait son apparition dans les rotations. Elle est échangée sur pied contre du fumier ou encore vendue. Il en va de même pour la paille. Le lien avec les éleveurs du territoire est ainsi recréé.

Les quatre agriculteurs cultivent la betterave sucrière en conventionnel, celui-ci correspondant à 50 % de l'assolement et 65 % de leur chiffre d'affaires. Ils ont sollicité TEREOS demandant de rémunérer les essais en betterave sucrière bio qu'ils souhaitent conduire, à hauteur de 1 000 € par ha, au titre de recherche/développement (Ce montant d'aide demandé tenait compte de la baisse de rendement et des heures de désherbage manuel à prévoir). Pour l'instant, la réponse est négative.

Pendant la période de conversion, une **comparaison des marges conventionnelle et en conversion fait apparaître une diminution de 50 % tout en tenant compte des aides à la conversion**. Il est donc aisé de comprendre l'**hésitation d'agriculteurs conventionnels**.

Toutefois, en légumes de plein champ, il serait envisageable de gagner au moins autant d'argent qu'en conventionnel. L'an dernier, Franck a implanté 6 ha de carottes qui ont bien réussi. Les 3 autres agriculteurs ont semé 1 ha de betterave rouge chacun, avec la Coopérative NORABIO. Du matériel d'occasion a été utilisé en entraide.

Ayant identifié depuis deux ans le besoin d'un consultant en ressources humaines pour aider le groupe à définir une stratégie, le **dépôt du dossier GIEE** fut salvateur. Il a permis de **pérenniser la cohésion du groupe et d'optimiser les moyens de production**. L'attention est également portée sur le **travail relatif à la fertilité**

des sols avec la luzerne et les engrais verts. En tant qu'agriculteurs conventionnels, optimiser les moyens de production et maîtriser la fertilité des sols est nouveau. Il y a aussi un **projet de création d'un groupement d'employeurs** : les légumes plein champ bio impliquent un besoin de main d'œuvre saisonnière.

Ainsi, **grâce au GIEE, 64 ha ont été convertis en 2014** (céréales, lin, maïs, luzerne). L'achat de matériel performant, adapté à la bio, a été réalisé. 40 % de la surface correspondent à des légumes : carottes, pommes de terre, betteraves rouges... Les agriculteurs ont besoin de davantage de compétences et de références technico-économiques. Ils s'estiment toutefois très bien soutenus par les organismes locaux. Le projet CASDAR est intéressant à ce titre. Un logiciel de réservation du matériel, pour pouvoir faciliter son prêt, a été mis en place avec la FNCUMA. Plusieurs agriculteurs ont rejoint la CUMA, notamment pour profiter du matériel de désherbage thermique.

Jouany Chatoux, agriculteur bio avec 3 associés au sein du GAEC Chatoux-Jeanblanc-Pichon

avec atelier de transformation à Pigerolles, sur le plateau de Millevaches (Limousin)
Il était accompagné par Gaël Delacour, maraîcher bio en cours d'installation.

Un **collectif d'agriculteurs** a construit un **partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de la Creuse, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud** pour monter le **projet « Emergence Bio »**. Cette initiative vise à concevoir, structurer et expérimenter une organisation collective qui permettra la **mise en place de nouveaux systèmes de production en agriculture biologique** et de **nouveaux modes de commercialisation répondant à des besoins identifiés par les Collectivités**, sur les territoires du Parc et de la Communauté de Communes.

La démarche est soutenue **par le Ministère en charge de l'agriculture** pour une période de 3 ans et se trouvait en phase de lancement en mai 2014. Jouany Chatoux est agriculteur bio avec trois associés au sein du GAEC Chatoux-Jeanblanc-Pichon. Ils élèvent des vaches limousines, des brebis limousines, des porcs cul noir du Limousin, des porcs sur aire paillée, sur 360 ha. Plus de la moitié des surfaces sont en tourbières et en zones Natura 2000. Ils disposent d'un atelier de transformation de 400 m² et transforment 80 % de la production. Tout est vendu localement, dans un rayon de 25 km autour du village, et ce malgré la faible densité démographique.

L'appel à projets CASDAR GIEE est intervenu en pleine phase de réflexion pour acquérir un méthaniseur. L'utilisation de la chaleur était alors problématique pour 60 habitants avec habitat diffus. Gaël, qui venait d'arriver pour s'installer en maraîchage, était intéressé par cette source de chaleur pour chauffer ses serres. À une altitude de 900 m, cela permettrait d'avancer la période de récolte. **Les deux exploitants se sont donc rapprochés. En partenariat avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, ils ont configuré le réseau de chaleur**, auquel se sont par la suite greffés leurs voisins. Ceci a permis de développer des activités :

- ✓ montage d'un poulailler bio – besoins d'eau chaude ;
- ✓ séchage de plaquettes pour fournir les chaufferies locales ;
- ✓ atelier de transformation au GAEC : chauffage de l'eau de nettoyage permettant des économies de gaz.

En circuit court, il y avait une problématique d'approvisionnement des cantines scolaires, de la restauration hors domicile et plus largement des marchés, particulièrement marquée en ce qui concerne les légumes. Des terrains proches du méthaniseur ont été mis à disposition en vue de construire une **mini plateforme de distribution des produits bio**. Ce projet permet de :

- ✓ relocaliser la production et la consommation ;
- ✓ créer des emplois, conséquence notamment de la hausse des volumes transformés ;
- ✓ remettre en activité une ferme-auberge familiale.

Les associés envisagent même d'approvisionner les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Avec un volet social, un volet environnemental et un volet économique, le projet présente une synergie autour de la bio. Tout le projet est pensé en fonction du territoire : le méthaniseur, le poulailler ... L'objectif n'est pas de concurrencer d'autres agriculteurs mais de répondre à une problématique, de le faire de manière innovante et en bio.

Intervention de Gaël Delacour, maraîcher bio en cours d'installation

Nous nous sommes associés pour arriver à faire des choses que nous n'étions pas capables de faire seuls. Personnellement, je peux ainsi produire des légumes dans des conditions correctes. Grouper localement un certain nombre d'activités permet à la fois de **faire ses propres choix, de travailler de manière autonome, ainsi que collectivement avec les voisins.**



Cette démarche répond à la **question du foncier**, qui peut se révéler complexe dans les zones peu peuplées avec une agriculture extensive. Le foncier représentait un frein à mon installation. En travaillant ensemble localement, on peut **renforcer la complémentarité entre les systèmes.**

Sur un **plan agronomique**, on réfléchit à **partager l'assolement**. Se grouper permet aussi d'avoir accès à un certain nombre d'équipements, comme le matériel de récupération d'eau sur les toitures des hangars de stabulation et des serres. L'eau va pour moi servir à arroser les serres mais elle servira aussi à nettoyer le poulailler, la porcherie et accessoirement, de réserve à incendie pour les pompiers.

La complémentarité est aussi **économique**. A l'heure actuelle, deux maraîchers sont installés dans un rayon de 10 km. Ils ont pour l'instant des cultures très diversifiées, mais avec **une volonté de se concentrer sur un certain nombre de productions**. Un des objectifs, c'est de **réussir à se coordonner ensemble pour ne pas se mettre en concurrence trop forte.**

Concernant la **logistique**, le fait de travailler ensemble à la commercialisation facilite les livraisons de nos produits. Procéder par livraison groupée avec de la viande, du fromage, du pain, des légumes, des œufs, des fruits, commence à devenir efficace. Avec le soutien de la Communauté de Communes et du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, nous avons associé au projet les équipes de cantinières.

QUESTIONS - REPONSES

Question d'Antoine Roulet, Chef du service Agriculture et Forêt du Conseil Général de Seine-et-Marne)

Comment le méthaniseur a-t-il été financé ? Quel est l'impact de cette fertilisation sur votre plan d'épandage ?

Réponses de Jouany Chatoux et Gaël Delacour

Le méthaniseur a été **financé avec l'aide de l'ADEME et du Conseil régional du Limousin**. Pour compléter le soutien accordé par les banques, un **financement participatif** ainsi qu'un **prêt citoyen** a été lancé. **Le GIEE donne beaucoup de liberté**. On peut associer des Collectivités, des personnes qui sont intéressées par le projet. Les CUMA, les chambres d'agriculture peuvent également intégrer le GIEE. Toute la difficulté est de définir qui porte l'investissement. Pour le méthaniseur, le GAEC le prend en charge de même que le réseau de chaleur et le séchoir. Le **CASDAR** a par ailleurs permis de mener une **analyse complète du digestat** et de **conduire un suivi de son comportement** une fois épandu.

Le méthaniseur fonctionne en voie sèche. On alimente un garage tous les 15 jours. Il y a une production de méthane pour 2 mois dans chaque garage et on essaie de lisser la production sur l'année. L'approvisionnement est sécurisé : 5 000 t de fumier et 300 t de déchets verts fournis par la Communauté de Communes. 4-5 agriculteurs apportent la matière première et la récupère ensuite : le digestat est épandu sur leurs parcelles. C'est un **projet d'assez petite dimension** qui vise avant tout à produire de la chaleur sans transformation en électricité. Etant donné le faible taux de chargement, 0,6 UGB, **l'épandage ne pose aucun problème**. Pauvres en matière organique, les sols apprécient ces amendements.

Question de Jean-Pierre Gaumé, Inter Bio Pays de la Loire

Quel volume de marchandises faut-il assurer pour atteindre la rentabilité du méthaniseur ? Au problème de rentabilité des méthaniseurs s'ajoute celui des odeurs.

Réponse de Jouany Chatoux

Dès le départ, le méthaniseur n'a pas été conçu comme un moyen de produire de l'électricité mais comme une possibilité de conduire d'autres productions et de générer de la valeur ajoutée grâce au réseau de chaleur. Contrairement à 90 % des projets en France avec un méthaniseur, **nous ne recherchons pas forcément la rentabilité par rapport à la production d'électricité**.

Le frein principal est son financement : pas forcément la gestion du digestat. Dans une zone d'élevage très extensif et pour un projet relativement petit, la gêne occasionnée par la gestion du digestat est minime.

Sylvain Victor, Chef du service Gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Les Agences de l'eau sont des **établissements publics sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie**. Il en existe six en France, instituées par la loi sur l'eau de 1964 et opérationnelles depuis le début des années 1970. Elles correspondent aux **six bassins hydrographiques métropolitains. Elles sont autonomes financièrement**. Elles perçoivent des redevances de la part des consommateurs, des industriels ou des agriculteurs. Celles-ci sont utilisées pour apporter des aides financières à des actions portées par des collectivités, des industriels, des agriculteurs pour réaliser des économies d'eau ou mettre en place des dispositifs afin de moins polluer.

Une prise en compte progressive des enjeux agricoles

Dans un premier temps, les problèmes liés aux pollutions industrielles et la construction de stations d'épuration ont monopolisé l'action des agences. Ce n'est qu'en 1994, avec la création du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), s'accompagnant de la mise aux normes des bâtiments d'élevage, que les agences se sont intéressées à l'agriculture. Il s'agissait de stocker les fumiers et lisiers pour éviter leur écoulement dans la nature. **Les Agences de l'eau ont géré les PMPOA entre 1994 et 2002 sur l'ensemble du territoire**. Progressivement, les actions soutenues financièrement par les agences ont été restreintes aux **aires d'alimentation des captages** d'eau potable. Ceci était davantage compatible avec le budget de l'agence et également plus efficace.

Avec l'arrivée de l'encadrement européen des aides en 2006, les Agences de l'eau ont été tenues d'utiliser les outils mis à disposition dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), et sont désormais dans l'obligation d'utiliser ceux des Programmes de Développement Rural Régionaux (PD2R). Les outils mobilisés étaient principalement les **Mesures AgroEnvironnementales (MAE)** et le **Plan Végétal Environnement (PVE)**. Cette **ligne agricole a été augmentée au cours du 9^{ème} programme d'intervention des Agences de l'eau**, entre 2007 et 2012, la pollution de l'eau par les nitrates et les pesticides ayant été identifiée comme le principal problème en termes de qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Seine Normandie a commencé par aider, en général, les groupements d'agriculteurs biologiques à travers le financement d'animateurs. Il y a eu **glissement des aides vers le développement économique** et la structuration de filières. En effet, sans débouchés, il ne peut être envisagé par exemple de conversions bio. Les Agences de l'eau n'ayant pas de compétence dans le domaine du développement de filières, l'Agence de l'eau Seine Normandie a procédé de manière expérimentale et a tenté de favoriser non seulement la production mais aussi la transformation et la distribution biologiques. Les agriculteurs conventionnels sont également aidés pour l'amélioration de leurs pratiques, conformément aux objectifs d'une Agence de l'eau. Le point de vue de chacun des membres du Conseil d'administration doit être pris en compte. L'objectif reste avant tout d'aboutir à un usage du sol présentant le moins de risques possibles.

Une attention particulière pour la bio dont le consommateur doit se faire écho

Selon l'Agence de l'eau, la solution idéale pourrait être le boisement mais l'activité humaine est alors quasiment inexistante. La deuxième solution, plus pérenne, est **l'agriculture biologique car elle n'utilise pas de pesticides chimiques de synthèse**. La dégradation de la ressource en eau est, en effet, principalement due aux pesticides. Toutefois, le fumier contient de l'azote et il convient de faire attention aux problèmes liés aux nitrates.

Pour que l'agriculture bio se développe, l'implication des consommateurs est importante. La population doit être demandeuse de bio pour que l'Agence de l'eau ait la légitimité de proposer cette solution. Concernant les captages, les Agences de l'eau aident souvent les agriculteurs de façon indirecte : une aide financière est apportée à des collectivités, notamment des régies ou syndicats d'eau, qui mettent eux-mêmes en place des actions. Du point de vue des élus des collectivités, si la population n'exprime pas de demande forte pour la bio, une autre forme d'agriculture paraîtrait légitime.

Sébastien Labrune, Chef du Service agriculture et écologie rurale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



Le principal moteur des aides à l'agriculture est constitué par la PAC. En termes d'impact, c'est plus puissant que les aides des Agences de l'eau. Les Agences de l'eau font partie, notamment avec les Régions, des organismes qui peuvent avoir certaines influences, en ciblant leur action ou encore par territoire d'action. Elles peuvent ainsi **générer un effet de levier**. Dans tous les cas, **une Agence de l'eau ne pourra jamais avoir un effet aussi puissant que la simple éco conditionnalité des aides PAC**, à l'échelle du territoire national.

D'après les documents réalisés par l'Agence BIO, Nord-Pas de Calais et Picardie sont les 2 dernières du classement en termes de surfaces en bio par rapport à la surface agricole totale. Ce sont des territoires de grandes cultures qui présentent un retard de développement de l'agriculture biologique. Il y avait près de 360 fermes et environ 10 000 ha de SAU en agriculture biologique en 2012 donc **moins de 1 % de la surface du Bassin**. Dans le cadre du 10^{ème} Programme, entre 2013 et 2018, l'objectif de **doublement de ces surfaces a été fixé**, de préférence dans les territoires à enjeu eau potable. Ce sont des territoires prioritaires pour l'eau potable, définis suivant certains critères.

Dans le cadre du 8^{ème} programme, avant 2006, l'Agence de l'eau Artois-Picardie est intervenue pour **financer des études, plutôt bibliographiques**, pour tenter de comprendre ce que pouvait apporter l'agriculture biologique à la protection de l'eau. Dans le cadre du 9^{ème} programme, entre 2007 et 2012, il a été décidé de s'orienter vers le **financement d'expérimentations à l'échelle de territoires**. Il s'agissait de mettre en place des animations, des actions de conseil, d'accompagnement des agriculteurs, de déploiement de dynamiques dans le but d'augmenter les surfaces en agriculture biologique dans les aires d'alimentation des captages.

Les enveloppes dédiées à la bio sont passées de 50 000 à 750 000 € entre les 8^{ème} et 9^{ème} Programmes. Concernant le 10^{ème} programme, 10 % du budget agricole serait dédié à la bio soit un prévisionnel de 5,5 millions d'euros.

Dans un territoire d'exception, les 6 % de SAU en bio ont été atteints. Cette expérience s'est déroulée autour d'un bassin d'alimentation de captage. La zone est très portée par l'élevage par rapport à un territoire généralement plutôt en grandes cultures. De réels résultats ont été obtenus. Cette démarche reste pour l'instant encore une exception.

Il s'agit maintenant d'opérer un changement d'échelle. Cela suppose de diversifier les interlocuteurs et développer des partenariats. A l'occasion du 10^{ème} programme, un **appel à projets annuel** est lancé. Il est **spécifique à l'Agence de l'eau Artois-Picardie** et a été largement inspiré des résultats obtenus sur les 12 sites pilotes « Eau & agriculture bio » coordonnés par la FNAB. La catégorie des bénéficiaires « **acteurs collectifs portant un objectif concret et chiffré** » est **prioritairement ciblée**. Les éléments pour fédérer ces nouveaux partenariats autour des territoires à enjeu eau sont disponibles sur www.eau-artois-picardie.fr/Agriculture,3282.html. **Les financements pourront porter jusqu'à 70 % des actions**. Une synergie avec les autres financeurs publics tels que l'Agence bio, gestionnaire du fonds de structuration des filières Avenir Bio, ou encore les conseils régionaux et généraux, est recherchée.

En 2014, ont répondu à l'appel à projet 14 maîtres d'ouvrage avec 1 million € d'investissements et au total 23 projets, dont 3 (400 ha) représentant une démarche collective, à objectif concret et chiffré. Parmi les candidatures reçues, 800 000 € d'investissements sont éligibles à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. La dotation initiale s'élevait à 300 000 €. Exceptionnellement cette année, les administrateurs de l'Agence de l'eau ont souhaité augmenter cette dotation de 300 000€ pour donner un signal positif et inciter les différents acteurs à poursuivre leurs efforts. La dotation va ensuite augmenter progressivement jusqu'en 2018 où elle devrait atteindre 1,9 million €.

Manon Zakeossian, Responsable du Service protection de la ressource en eau d'Eau de Paris



Eau de Paris est une régie municipale en charge de la production, du transport et de la distribution de l'eau. Elle alimente uniquement Paris intra muros en eau potable. L'eau est issue pour moitié de captages situés à 100-150 km de la Capitale, dans les Régions de Sens, Provins, Fontainebleau et Dreux. Leurs aires d'alimentation totalisent 240 000 ha et sont toutes situées en milieu rural. **L'activité agricole y est prédominante et a un impact sur la qualité de l'eau, en termes de nitrates et de pesticides**. Il y a quelques années, un traitement contre les pesticides notamment contre **l'atrazine et son produit de dégradation, la déséthylatrazine**, a dû être mis en place, afin de continuer à produire une eau conforme aux règles sanitaires pour Paris. En revanche, s'agissant des nitrates, la qualité actuelle des ressources n'impose pas de traitement spécifique.

Le travail sur la protection de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau a commencé dans les années 1990 avec les **actions de type « ferti-mieux »** promouvant une agriculture raisonnée et une bonne gestion de la fertilisation, notamment dans les Régions de Provins et de Dreux. Leurs impacts se sont révélés insuffisants : si les concentrations en nitrates sont restées relativement stables, les actions engagées n'avaient alors pas permis d'améliorer la qualité de l'eau. La problématique des pesticides était également importante avec la présence d'atrazine et de déséthylatrazine ainsi que celle d'autres types de pesticides. Les **actions ont ensuite été réorientées vers l'agriculture intégrée avec un objectif de réelle réduction des intrants, et l'agriculture biologique**, qui n'a pas rencontré un franc succès sur ces territoires. Le développement de la bio demeurait toutefois un des objectifs à atteindre.

L'image de Munich était alors souvent érigée en exemple, malgré un contexte d'élevage non reproductible sur les territoires de grandes cultures que sont les aires d'alimentation d'Eau de Paris. En 2008, Eau de Paris a toutefois pris la décision de travailler sur un autre bassin, situé dans l'Yonne et l'Aube où l'on trouvait un peu plus d'agriculture biologique, à raison de 1,6% de la SAU, et d'y porter un projet de développement de l'agriculture biologique.

Dans un premier temps, une animation technique auprès des agriculteurs conventionnels pour les informer et donner des exemples d'agriculteurs bio déjà engagés a été mise en place. En référence à l'exemple de Munich, il était également nécessaire de compléter cette animation par des aides réellement incitatives à la conversion. Cette adéquation a été obtenue à partir de 2010, par la mise en place d'un dispositif spécifique de MAE. L'aide à la conversion ainsi octroyée, initialement d'un montant de 377 € par ha, est passée à 447 € par ha en 2013, soit des montants similaires aux aides munichoises. La conjugaison de l'animation technique et de l'appui financier dédié a ainsi permis de **multiplier les surfaces en bio par 6 en 6 ans**. La part de bio sur le territoire du projet est passée de 1,6% à 6,6% en 2013 correspondant à 1 600 ha en bio.

Les **acquisitions foncières ont également été orientées en faveur de l'agriculture biologique**. Cela permet d'installer des agriculteurs en bio et de leur proposer des terres à un loyer attractif. Cela permet aussi d'accompagner le changement par effet d'entraînement, les opérateurs bio déjà implantés servant d'exemple.

En parallèle, un travail sur le développement des filières a été mené. Un accompagnement des AMAP a été mis en place bien qu'il ne présente qu'un intérêt limité au vu des surfaces cultivées en jeu. En revanche, un travail complexe sur l'approvisionnement local de la restauration collective de la Ville de Paris a été engagé et Eau de Paris est partenaire du **Plan alimentation durable de la ville de Paris**.

Au sujet de l'approche filière, le **projet de deux coopératives biologiques COCEBI-BIOCER** a été accompagné. Elles ont acheté une station de semences pour conforter le développement de l'agriculture biologique. Eau de Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont accordé **40% de l'aide à l'investissement**.

Pour l'avenir, il y a **risque d'interruption des aides en cours de contrat dès 2015**, à l'issue de la transition juridique de 2014 liée à la nouvelle programmation de développement rural. Au lieu de 450 €, ces aides pourraient s'infléchir à 300 €. C'est un **motif d'inquiétude fort, notamment quand le contexte est difficile, en particulier quand le prix du blé est élevé, pour encourager les conversions**. Les agriculteurs ayant fait ce choix sur le bassin se sont engagés sur la base du montant d'aide contractualisé pour une durée de 5 ans. Si ces dispositions sont mises en œuvre, ce signal négatif sera particulièrement lourd pour l'animation, ce qui serait très dommageable, d'autant qu'un potentiel d'agriculteurs candidats à la conversion existe encore, potentiel qu'il faudra faire en sorte de soutenir.

QUESTIONS - REPONSES

Question d'Elisabeth Mercier à Sylvain Victor

Les Agences de l'eau lancent des appels à projets avec une certaine régularité. Quelles sont les perspectives à l'horizon 2018 en ce qui concerne l'Agence de l'eau Seine-Normandie ?



Réponse de Sylvain Victor, Chef du Service Gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Notre programme est calé pour 6 ans : de 2013 à 2018. Nous **aidons les agriculteurs bio à la conversion et au maintien dans les aires d'alimentation de captages**. Ce programme peut toutefois être amendé. **Une révision à mi-parcours interviendra au 1^{er} janvier 2016**. En fonction de ce qui va se passer fin-2014 et en 2015, nous réajusterons l'ouverture ou les territoires éligibles et investirons éventuellement dans les filières, si nos lignes budgétaires s'avèrent sous-consommées.

Difficulté majeure de cette année, l'arrivée du Programme de Développement Rural Régional (PD2R) nous place dans une **période de transition**. Nous utilisons encore les mesures de l'ancienne programmation du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) avec les nouveaux fonds européens de la période 2014-2020. Des doutes quant à l'attractivité des nouvelles aides par rapport aux anciennes persistent. S'il s'avère que les montants ne sont pas assez attractifs, en tant qu'établissement public, nous ne pourrions pas compléter au-delà de ce que l'Europe nous autorise à faire.

Nous gérons 4 000 aires d'alimentation de captages sur le Bassin Seine-Normandie. Il existait 100 captages prioritaires Grenelle à l'échelle de la France. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, à la dernière Conférence environnementale en 2013, en a annoncé 1 000. Le Bassin Seine-Normandie va donc avoir un certain nombre d'ouvertures. **Des démarches seront lancées sur ces nouveaux captages et nous allons ouvrir les aides aux agriculteurs qui convertiront leurs exploitations vers l'agriculture biologique.**

Question d'Elisabeth Mercier à Manon Zakeossian

Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) a toujours fixé des niveaux d'aides à la conversion et au maintien. Eau de Paris a réussi à proposer des niveaux supérieurs. Pourquoi ne serait-ce plus envisageable ?

Réponse de Manon Zakeossian, Responsable du Service protection de la ressource en eau d'Eau de Paris

Nous avons **couplé 2 mesures : une mesure « zéro phyto »** qui existait dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et **une mesure de limitation de la fertilisation azotée**. Cette mesure de limitation de la fertilisation azotée est remise en cause. Cette dernière présentait un plafond bas adapté à l'agriculture biologique. Il est aujourd'hui complètement remis en cause et tous les contrats qui comportent cet engagement unitaire sont remis en cause à partir de 2015 et à terme vont être interrompus. Certes, peu de surfaces sont concernées à l'échelle nationale mais ce sont des zones sur lesquelles des agriculteurs ont converti leurs exploitations en bio. Ils se sont engagés pour 5 ans à y effectuer des

modifications importantes, en tenant compte de cet apport financier. C'est difficilement acceptable.

Intervention de Pierre De Contes, Président d'UBIOS, l'Union de coopératives COCEBI-BIOCER et Directeur de BIOCER

Je reste assez optimiste quant au développement de la bio. Malgré un contexte défavorable avec des prix des céréales conventionnelles très élevés, **les coopératives conventionnelles s'intéressent à la bio**. Nos actions ne sont pas sans effet. Nous travaillons avec CAP SEINE en Normandie. La structure conventionnelle permet d'approcher des agriculteurs conventionnels. Le démarchage est ainsi davantage accepté par les agriculteurs conventionnels que s'il était conduit par des spécialistes de la bio. Ce travail avec les coopératives conventionnelles aujourd'hui est un **point positif, même si le chemin est long**.

Intervention de Sophie Leenhardt, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Le marché bio est en croissance, avec un signal **positif pour le développement de l'agriculture biologique** du côté des **consommateurs**. C'est également le cas du côté de l'**Union européenne**, à travers la mise en place d'un nouveau plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique, ainsi qu'au niveau **national** avec le programme « Ambition Bio » du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, auquel est associé le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Les **10^{ème} programmes des Agences de l'eau** renforcent la mobilisation sur ce sujet et concourent à la **cohérence du signal « agriculture biologique »** à différents niveaux. Les acteurs de l'eau ont une longue expérience d'animation territoriale qui doit être poursuivie et renforcée pour que ces signaux puissent se traduire sur le terrain par un développement des conversions.

Intervention de Raoul Leturcq, Membre du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et référent « eau » pour la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)

L'agriculture biologique est encouragée dans le cadre des 10^{èmes} Programmes d'interventions respectifs des Agences de l'eau. Selon les bassins, 20 à 40% des surfaces sont des aires d'alimentation de captages. Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a établi que 93% des cours d'eau sont pollués, de même que 40% des masses d'eau souterraines. Le coût de dépollution varie de 800 à 2 400 € par ha. Ce sont des sommes conséquentes. **L'agriculture biologique est une solution bien moins onéreuse que le traitement de l'eau pour la rendre potable : cela revient 2 à 87 fois moins cher**. La FNAB se montre volontariste dans cette démarche d'amélioration de la qualité de l'eau et veut tenir les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Sur www.fnab.org, plusieurs outils ont été mis en place. Un comité national de pilotage s'est réuni au sein duquel l'ONEMA, l'ADEME, les Chambres d'agriculture, l'INRA étaient notamment représentés pour apporter des contributions face à la problématique de l'eau. La mobilisation est de mise, la France est encore sous le coup d'éventuelles pénalités de la part de Bruxelles. Il faut aller plus loin. L'agriculture raisonnée, d'après un travail qui a été mené par le PIREN Seine – CNRS – ne pourra pas résoudre les problèmes de l'eau. Les Agences sont des partenaires incontournables.

Intervention de Sylvain Victor, Chef du Service Gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine Normandie

La dépollution coûte cher : protéger l'environnement coûterait moins cher. La Commission européenne fixe toutefois les indemnités et compensation qu'il est possible de verser (cf. intervention de Luc Maurer). Elles doivent compenser une perte, préserver l'environnement où l'emploi ne peut être pris en compte.

Pas assez incitative aujourd'hui, la **redevance sur les produits phytosanitaires** constitue un outil qui pourrait devenir plus pénalisant pour l'agriculture conventionnelle. Il faudrait l'augmenter pour qu'elle puisse jouer son rôle et agir sur le comportement des agriculteurs. Les redevances sont votées par le Parlement. Il serait donc nécessaire de solliciter les Parlementaires.

Un autre outil porte sur **le foncier et sa transmission**. L'Agence de l'eau dispose dans ce domaine de deux moyens pour agir : **inciter à changer les comportements et aider les collectivités à acheter des terrains** dont la collectivité conserve la gestion. Un autre acteur, la Fondation Terre de Liens, peut jouer ce rôle : elle peut recevoir de l'argent public ainsi que des dons pour ensuite acheter du foncier et passer des baux environnementaux avec des agriculteurs biologiques. **L'Agence de l'eau Seine-Normandie a accordé son soutien à la Fondation Terre de Liens** qui a récemment été reconnue d'utilité publique. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.terredeliens.org : il faut la faire connaître aux collectivités ainsi qu'aux agriculteurs qui peinent à acheter du foncier.

Question de Jean-Luc Fessard, Journaliste

L'Agence de l'eau Seine-Normandie compte 4 000 captages. Il semblerait qu'il y ait des fermetures de captages, à raison de plusieurs dizaines par an. Est-ce vrai et dans quelles proportions ? Quelles en sont les explications ?

Question de Chantal Pessy, DRAAF Haute-Normandie

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a inscrit dans sa charte le triplement des surfaces bio. L'Agence de l'eau est très réticente à la création d'un Pôle « Eau & Bio » sur le Parc. Pourquoi ?

Question de Claude Jourden, Bioconsom'acteurs

Pourquoi les Agences de l'eau ne soutiennent-elles pas exclusivement la bio ? Par ailleurs, dans la loi agricole qui est en cours de discussion, le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a ajouté la représentation des ONG au sein des SAFER, pourquoi pas au sein des Agences de l'eau ?

Réponse de Sylvain Victor, Chef du Service Gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine Normandie

En France, on dénombre 34 000 à 36 000 captages d'eau potable, soit quasiment un par commune. Selon le CGDD, **400 captages ferment chaque année depuis 10 ans en France**. Ce phénomène est à pondérer en fonction de l'importance relative et du débit de chaque captage.

Des captages ferment chaque année pour diverses raisons, parce qu'ils se dégradent et qu'ils ne sont plus opérationnels, ou encore parce que les normes de pollution sont dépassées. Des interconnexions sont opérées car il n'est pas rentable de les réhabiliter. Certaines causes de fermeture sont liées à **l'agriculture, aux pesticides, ou bien aux nitrates**. Parfois ce sont des **causes industrielles ou d'autres raisons**.

Réponses de Sébastien Labrune, Chef du Service agriculture et écologie rurale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Certains captages ferment à cause de **pollutions notamment agricoles**. Le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, dispose des informations. Les 36 000 captages en France sont hétérogènes : certains alimentent seulement 250 habitants, d'autres plusieurs dizaines de milliers. Leur gestion n'est pas la même. Environ les trois-quarts du territoire de l'Agence de l'eau Artois-Picardie comportent des captages susceptibles de fournir de l'eau potable. Les priorités de travail ont clairement

été définies en termes de volume. Les captages qui fournissent de l'eau pour une population importante sont prioritaires. Il faut donc adopter une **approche qualitative vis-à-vis de leurs fermetures**.

Les Agences de l'eau fonctionnent avec **3 collèges : les Services de l'Etat, les représentants des Collectivités et les représentants des usagers – agriculteurs, industriels, associations de protection de l'environnement, associations de consommateurs, représentants de la pêche, etc.** Les consommateurs sont représentés **par voie officielle**. En effet, des textes nationaux définissent les associations susceptibles de représenter les consommateurs au sein des Comités de bassin.

Pourquoi les Agences de l'eau ne soutiennent-elles pas uniquement l'agriculture biologique ? **La réponse est politique**. Une Agence de l'eau, de par sa composition, assez large en termes de représentation de la société, est par construction un **lieu de consensus**. Aujourd'hui, il n'y a pas consensus pour donner une **exclusivité à la bio**.

Pour passer à 6% de bio sur l'aire d'alimentation de captage évoquée précédemment, il a fallu organiser une phase de négociation en petit comité. C'est le seul territoire d'Artois-Picardie où 6% de surface en bio a été atteint. Un élu local s'est impliqué personnellement pour faire progresser collectivement. Le centre de gravité des pratiques agricoles en Picardie se situant assez loin de l'agriculture biologique, il est souhaitable qu'il évolue pour se rapprocher des pratiques de la bio. Même sans aller jusqu'à la bio, on s'oriente vers une meilleure maîtrise de risque pour la qualité de l'eau.

Intervention de Manon Zakéossian, Responsable du Service protection de la ressource en eau d'Eau de Paris

Certaines agricultures conventionnelles sont également intéressantes à développer. Une marche intermédiaire peut être franchie avec l'**agriculture intégrée, si celle-ci implique une importante réduction des intrants utilisés, notamment en herbicides**. Près de Provins, 40% des surfaces sont engagés vers une forte réduction d'intrants. Des résultats ont été obtenus avec une réduction des détections de pesticides dans l'eau de ces sources. Le contexte d'agriculture intensive amène les agriculteurs à ne pas être aussi ouverts à la bio que dans des territoires confrontés à des difficultés économiques. Il convient de **toujours s'adapter aux contextes territoriaux**. Cependant, les changements de systèmes vers une situation intermédiaire entre l'agriculture conventionnelle et la bio sont difficiles techniquement et ne sont pas forcément accessibles à tous les agriculteurs. Economiquement, elles n'offrent pas la possibilité de valoriser les produits. Nous essayons d'encourager ces différentes démarches, ainsi que toutes innovations agronomiques qui pourraient être pertinentes pour la qualité de l'eau, comme par exemple l'agroforesterie.

Signalons qu'il serait préférable que **les SAFER diversifient les profils de représentants au sein de leurs comités**, afin que les dossiers portés par les collectivités puissent aboutir dès lors qu'ils conjuguent intelligemment protection de la ressource et intérêts agricoles poursuivis par les SAFER (préservation de l'activité agricole, installation de JA, ...). Eau de Paris a ainsi pu acquérir près de 400 ha pour la protection des ressources, notamment dans l'Yonne, autour de projets de développement de l'agriculture biologique ou de gestion de zones très vulnérables.

Intervention de Denis Asfaux, animateur à l'Association française d'agroforesterie

L'arbre et le boisement sont idéaux pour l'eau. Certains agriculteurs ont besoin notamment de références techniques locales pour évoluer. A ce titre, le Programme Agr'eau que l'association conduit avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne mérite d'être découvert. **Il faut aider les agriculteurs conventionnels à changer, même s'ils ne vont pas jusqu'à la bio. L'enjeu pour l'Agence de l'eau, c'est la qualité de l'eau issue des parcelles.**

Intervention de Françoise Simon, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

L'agriculture biologique joue le rôle de locomotive, comme l'a rappelé Luc Maurer, dans le projet agro-écologique de la France. Concernant l'idée des « ruptures de contrats » évoquée par la représentante d'Eau de Paris, il faut bien rappeler que nous sommes à la **fin d'une programmation. De nécessaires évolutions réglementaires sont intervenues**. La réglementation en termes de seuils de nitrates ayant notamment évolué, **certaines MAE n'ont pas pu être proposées de nouveau**. Rappelons également que les MAE sont des **accompagnements pour aller au-delà d'obligations réglementaires. Dans le cadre des régimes relatifs aux aides, si on peut justifier d'une mesure permettant d'aller au-delà de la réglementation, tout demeure possible**. Il faut toutefois la notifier au plan européen dans le cadre des régimes relatifs aux aides d'Etat. Aujourd'hui, la réglementation communautaire n'offre, dans le cadre des MAE, qu'une seule procédure : la justification des manques à gagner et leur compensation. Je voudrais faire écho à ce qu'a dit la représentante du Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Il y a un engagement fort du Gouvernement pour accompagner le développement de l'agriculture biologique, que ce soit à travers les 10^{èmes} Programmes des Agences de l'Eau ou Ambition Bio 2017.

Les aides aux grandes cultures biologiques vont augmenter. La possibilité de majorer les aides à la bio allouées aux démarches collectives fait l'objet d'un examen. Cette possibilité est ouverte par la Commission européenne dans son règlement et nous nous y intéressons. De même un engagement a été pris, dans le cadre du « Programme Ambition Bio », à développer les projets bio dans les zones à enjeu eau. Nous nous réjouissons des appels à projets tels que celui qui a été présenté.

Intervention de Manon Zakéossian, Responsable du Service protection de la ressource en eau d'Eau de Paris

J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien de rupture de contrats : l'Etat prévoit effectivement d'interrompre les contrats engagés en FERTI 01 et non terminés en 2015. Dans les programmes d'action de la directive nitrates, la FERTI 01 est pourtant très loin d'être la règle. Cette mesure est exigeante, tant en conventionnel que pour les contrats bio que nous promovons. Elle va très nettement au-delà du respect de la réglementation.

Question de Pierre De Contes, Président d'UBIOS, l'Union de coopératives COCEBI-BIOCER et Directeur de BIOCER

Pourriez-vous préciser quel est le montant, en pourcentage, de la redevance-pesticides ?

Il conviendrait de **marquer davantage la différence entre les montants des aides à la bio et celles ciblant l'agriculture intégrée**. Une mise en cohérence des aides devrait permettre de proposer **un produit bio au même prix que son homologue conventionnel**, la différence étant idéalement compensée par les aides à la bio.

Réponse de Sylvain Victor, Chef du Service Gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Les **taux de la redevance diffèrent selon la toxicité des produits**. Ceux qui les achètent les trouvent déjà chers. Ils ne le sont en tout cas pas assez pour en dissuader l'emploi, surtout dans un contexte de prix élevés des céréales.

Le modèle agricole devrait protéger davantage l'environnement et les emplois. Concernant l'environnement, on constate des aberrations aujourd'hui liées au modèle hérité des 50 dernières années. Nous sommes en train de **reconstruire un nouveau système**, ce qui prendra peut-être également 50 années. Nous allons avancer petit à petit parce que nous changeons. Plus nous serons nombreux, mieux ce sera.

Conclusions générales

Première année de mise en œuvre du **Programme Ambition Bio 2017**, 2014 est également une année de transition avec la mise au point des nouveaux **Programmes Régionaux de Développement Rural 2015-2020** et la perspective d'application de la **nouvelle Politique Agricole Commune**.

Les évolutions du cadre général de développement de l'agriculture biologique ont été au centre de cette nouvelle édition des Rencontres Professionnelles de la bio. Il en est ressorti en particulier:

- ✓ Un encouragement à toujours mieux faire circuler l'information, rassurer et faire ressortir l'intérêt des consommateurs et l'évolution du marché : le **marché de la bio a triplé en 8 ans**. Dans certains secteurs, la barre des 10 % de la consommation a été dépassée (cf. www.agencebio.org rubrique Chiffres-clés et analyses).
- ✓ Un **besoin spécialement fort en grandes cultures bio**.
- ✓ Des signaux positifs pour la bio avec la nouvelle PAC : **l'aide à la conversion ouverte partout de droit et un relèvement des taux pour les grandes cultures en particulier. Les modalités de mise en œuvre de l'aide au maintien sont encore en cours de négociation** dans certaines régions. La **très grande importance d'un cadre national cohérent**, même s'il y a des différenciations de la politique mise en œuvre dans les territoires, a été mise en avant, afin d'éviter les distorsions de concurrence. Il s'agit de donner de la visibilité et de l'émulation au-delà des limites administratives. Un appel à **toujours plus de cohérence entre les différents instruments et volets de la politique** a été lancé : Eau de Paris a alerté l'assemblée sur une éventuelle rupture des contrats que la Régie municipale a conclu avec des producteurs bio.
- ✓ Non spécifiquement lié à la bio, **faciliter l'accès au foncier agricole**, en privilégiant les reprises et les transmissions par rapport aux agrandissements, est un enjeu qui a été souligné.
- ✓ Des **témoignages encourageants et très forts sur l'intérêt des démarches collectives** ont été apportés. Sur une base volontaire, celles-ci se traduisent par une amplification des initiatives et une cohésion supplémentaire entre nouveaux et anciens agriculteurs bio. Grâce aux **Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)**, nouveaux instruments de la politique publique, la dynamique est amplifiée.
- ✓ Prochain Rendez-vous : le Forum de structuration des filières bio. Organisé par l'Agence Bio à **Paris jeudi 9 octobre 2014, le « Forum Avenir Bio »** permettra de dresser le bilan d'ensemble des 7 années de mise en œuvre du fonds Avenir Bio. Il sera ponctué des témoignages de bénéficiaires et de rencontres individuelles avec des représentants d'organismes d'accompagnement, en particulier des organismes de financement.

Pour en savoir plus : www.agencebio.org/les-rencontres-nationales-de-la-bio

Remise des prix du Concours photos Agence BIO « Les Terroirs bio des régions de France »

La 3^{ème} édition du Concours-photos « **Les terroirs bio des régions de France** » organisé par l'Agence Bio visait à témoigner de la vie de la bio dans les régions à travers ses acteurs, ses métiers, ses techniques et la diversité de ses produits. Le concours était ouvert à toutes les personnes intéressées par l'agriculture biologique.

Parmi l'ensemble des candidatures, une présélection de 15 œuvres a été effectuée par le Jury présidé par Jacques Martial, Président de l'Etablissement public du Parc de la Grande halle de la Villette à Paris. Les compositions présélectionnées ont été exposées jusqu'au 31 août 2014, au Jardin des Miroirs du Parc de la Villette.

Les 1^{er} et 2^{ème} prix ont été attribués par le Jury. Le 28 mai, journée de lancement de l'exposition au Parc de la Villette, les œuvres ont été soumises au vote du public pour le Prix spécial du public. Les 3 lauréats sont :

- 1^{er} prix : « **Le cresson bio, un retour aux sources** » de Sébastien Robert ;
- 2^{ème} prix : « **Chèvre, je te veux poitevine** » de Marianne Liégeois ;
- Prix spécial du public : « **Fabrication de pain bio à l'ancienne** » d'André Lemaitre.





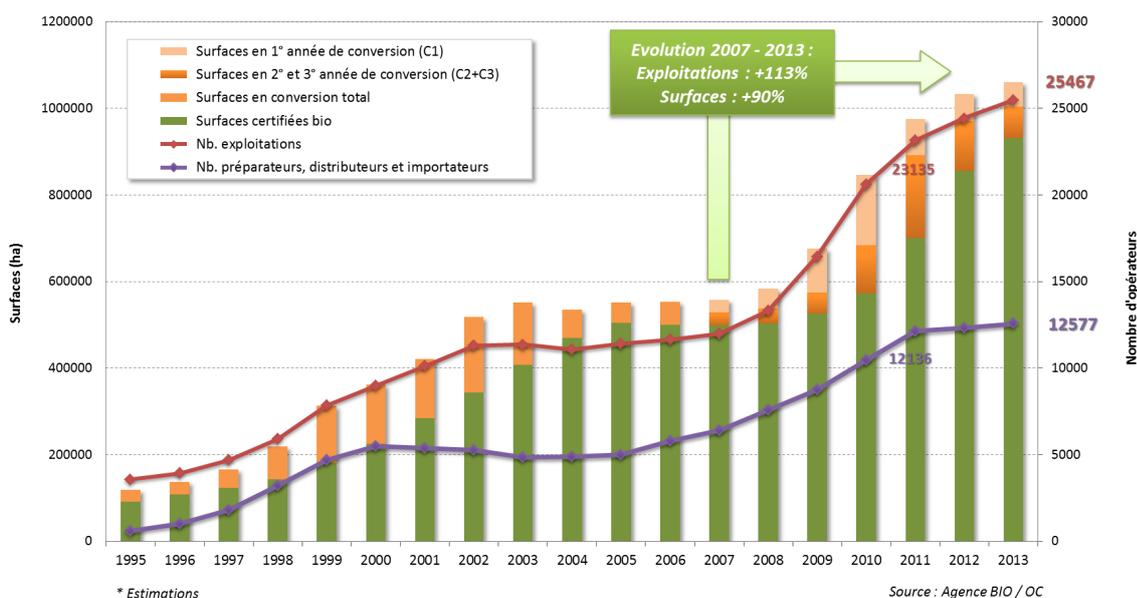
ANNEXE 1 : Chiffres clés

Plus d'un million d'hectares engagés en bio fin 2013

25 467 producteurs engagés en bio en 2013 et plus de 26 211 au 30 juin 2014

12 577 transformateurs, distributeurs et importateurs

Evolution du nombre d'opérateurs et des surfaces en mode de production biologique depuis 1995



✓ Les surfaces certifiées bio ont progressé de 9 % en 2013/2012 pour atteindre 930 868 ha.

✓ Fin 2013, 129 888 ha étaient en conversion dont plus de 60 000 ha en dernière année de conversion. Pour mémoire, les surfaces en conversion s'élevaient à 81 560 ha en 2008 et à 151 868 ha en 2009.

✓ Pour l'ensemble des productions, la bio représente : **3,93%** de la SAU, **5,4 %** du nombre de fermes et **plus de 7 %** de l'emploi agricole.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evol. /2012	Evol. /2007
Nbre d'exploitations en mode de production biologique	11 293	11 359	11 070	11 401	11 640	11 978	13 299	16 446	20 603	23 135	24 425	25 467	4%	x 2,1
Nbre de préparateurs, distributeurs et importateurs engagés	5 252	4 860	4 874	4 995	5 802	6 402	7 582	8 757	10 458	12 136	12 340	12 577	2%	x 2
Surfaces en mode de production biologique (ha)	517 965	550 990	534 086	550 539	552 872	557 133	583 316	676 394	845 440	975 111	1 032 941	1 060 756	3%	x 1,9
dont surfaces certifiées bio	342 406	406 338	468 516	504 565	499 624	497 314	501 755	524 526	571 814	699 271	855 644	930 868	9%	x 1,9
dont surfaces en conversion	175 559	144 652	65 570	45 974	53 248	59 819	81 560	151 868	273 626	275 841	177 297	129 888	-27%	x 2,2
Surfaces C1						28 826	45 472	102 709	162 665	84 262	62 426	56 809	-9%	x 2
Surfaces C2 / C3						30 994	36 088	49 159	110 961	191 579	114 872	73 079	-36%	x 2,4
Part des surfaces en mode de production bio dans la SAU	1,87%	2,00%	1,94%	2,01%	2,02%	2,03%	2,14%	2,49%	3,12%	3,61%	3,82%	3,93%	3%	x 1,9
Part des exploitations bio dans l'ensemble des exploitations agricoles en France	1,71%	1,77%	1,78%	1,89%	1,98%	2,11%	2,41%	3,07%	3,96%	4,58%	4,98%	5,34%	7%	x 2,5

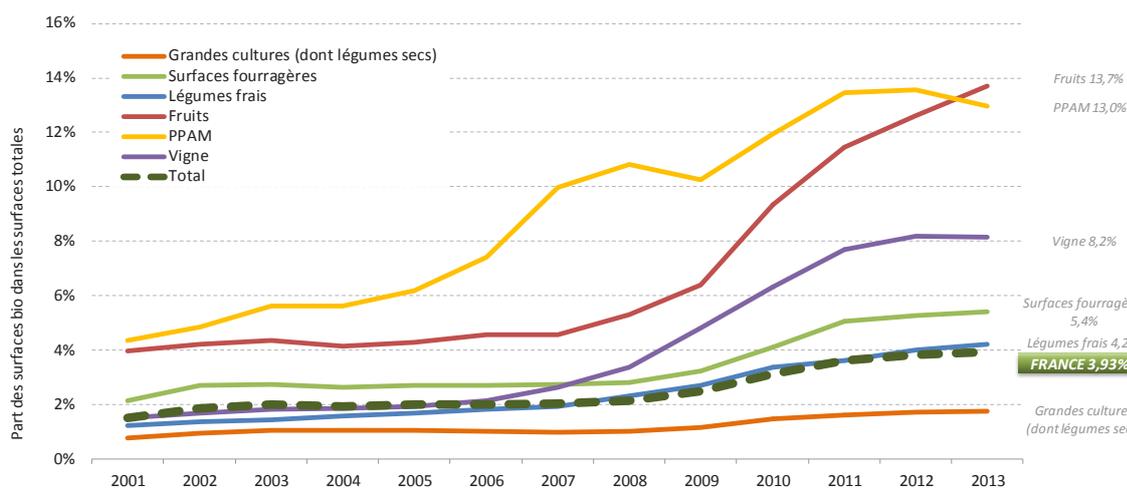
Une place plus ou moins importante de l'agriculture bio dans les différents secteurs de produits

✓ Plus de 20 % des surfaces françaises dédiées à la production de légumes secs sont en bio, plus de 13 % de l'arboriculture et des PPAM*, plus de 8% du vignoble national.

TOTAL France	Nb. Exploitations		Surfaces certifiées bio (ha)		Surfaces en conversion					Surfaces certifiées + conversion				
	2013	Evol. /12	2013	Evol. /12	C1			C3		Total C123		2013	Evol. /12	Part en bio
					2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013			
Céréales	8 979	0%	141 512	13%	8 300	13 328	-	21 627	-39%	163 139	1%	1,7%		
Oléagineux	2 069	3%	25 339	15%	1 982	1 855	-	3 837	-24%	29 177	8%	1,3%		
Protéagineux	1 471	0%	10 027	11%	409	1 382	-	1 792	-40%	11 819	-2%	6,2%		
Légumes secs	827	-3%	5 134	11%	125	114	-	239	-15%	5 373	10%	22,8%		
Grandes cultures	9 356	0%	182 012	13%	10 816	16 679	-	27 495	-37%	209 507	2%	1,7%		
STH	11 950	3%	353 974	5%	19 158	16 160	-	35 318	-17%	389 292	2%	5,1%		
Cultures fourragères	11 905	4%	251 030	7%	16 737	20 098	-	36 835	-22%	287 865	2%	5,9%		
Surfaces fourragères	16 061	3%	605 004	6%	35 895	36 258	-	72 153	-20%	677 157	2%	5,4%		
Légumes frais	6 180	3%	15 179	8%	388	575	-	962	-15%	16 141	6%	4,2%		
Fruits à coque	1 388	2%	6 255	35%	708	794	476	1 977	-35%	8 232	7%	-		
Fruits transformation	1 577	3%	4 677	43%	505	499	910	1 913	-37%	6 590	5%	-		
Fruits Frais	4 594	3%	8 712	16%	934	791	1 079	2 804	-21%	11 516	4%	-		
Fruits	6 568	3%	19 644	28%	2 146	2 084	2 464	6 694	-31%	26 338	5%	13,7%		
Vigne	4 916	0%	49 262	22%	3 732	4 379	7 236	15 347	-37%	64 610	0%	8,2%		
PPAM	1 831	3%	4 125	7%	184	226	201	612	-37%	4 737	-1%	13,0%		
Autres	12 759	11%	55 642	15%	3 647	2 587	390	6 624	-13%	62 266	11%	5,6%		
TOTAL	25 467	4%	930 868	9%	56 809	62 789	10 290	129 888	-27%	1 060 756	2,7%	3,93%		

Source: Agence Bio/OC, Agreste 2013

* PPAM : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales



Source: Agence bio - Agreste

- ✓ Un agriculteur bio sur trois est éleveur.
- ✓ Alors que l'élevage de ruminants continue son essor notamment en élevage laitier, l'élevage de monogastriques après un doublement en cinq ans, est en phase de consolidation.
- ✓ La part de la bio dépasse 11% en apiculture et 7% pour l'élevage de poules pondeuses.

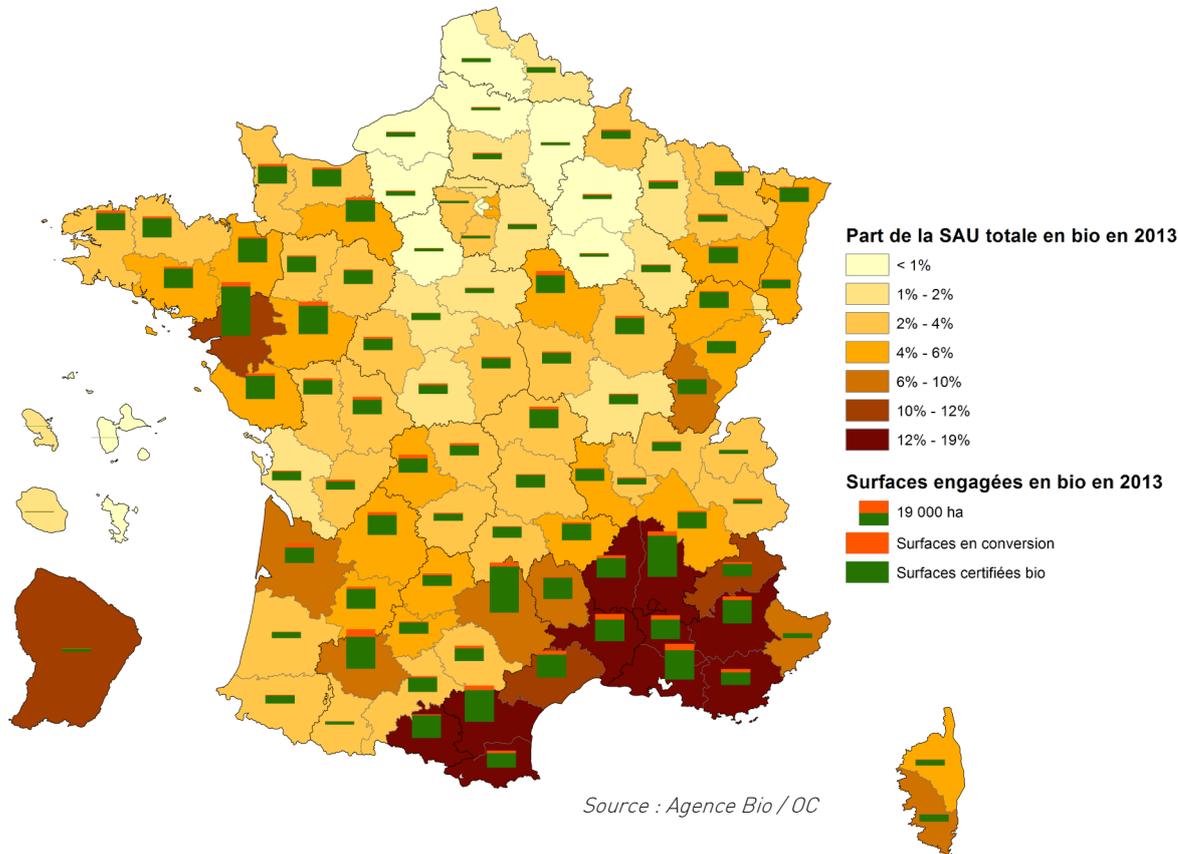
TOTAL France	Nb. Exploitations					Nb. Animaux							
	Certifiés Bio *		Conversion **		Bio + Conversion	Certifiés Bio		Conversion		Bio + Conversion		% Bio / Total national	
	2013	Evol. /12	2013	Evol. /12	2013	Evol. /12	2013	Evol. /12	2013	Evol. /12	2013		Evol. /12
Vaches allaitantes	2 824	6%	904	-2%	3 300	3%	94 210	5%	16 769	-7%	110 979	3%	2,7%
Vaches laitières	2 268	6%	700	0%	2 607	2%	101 974	7%	19 469	-10%	121 443	4%	3,3%
Total Vaches	4 767	6%	1 536	0%	5 481	3%	196 184	6%	36 238	-9%	232 422	3%	3,0%
Brebis viande	1 210	5%	118	-14%	1 307	3%	131 097	2%	8 867	-28%	139 964	-1%	3,9%
Brebis laitières	301	5%	13	0%	309	5%	63 925	3%	1 654	420%	65 579	5%	5,3%
Total Brebis	1 506	5%	131	-13%	1 611	3%	195 022	2%	10 521	-17%	205 543	1%	4,2%
Chèvres	722	7%	67	-12%	782	6%	41 893	7%	2 287	-21%	44 180	5%	5,0%
Truies	344	-1%	7	-67%	349	-4%	8 025	-5%	17	-94%	8 042	-8%	0,8%
Poulets de chair	691	4%	-	-	691	3%	7 956 236	1%	-	-	7 956 236	1,0%	1,0%
Poules pondeuses	1 359	3%	-	-	1 359	2%	3 350 369	0%	-	-	3 350 369	-0,2%	7,7%
Apiculture (1)	484	5%	57	-24%	594	0%	89 875	3%	3 282	-49%	93 157	0%	11,1%

* Exploitations ayant des têtes certifiées bio ; ** Exploitations ayant des têtes en conversion

Source: Agence Bio / OC, Agreste 2012 ; (1) Nombre de ruches

La moitié des surfaces bio dans 5 régions : Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Part des surfaces bio dans le territoire agricole départemental et surfaces engagées en bio en 2013



Palmarès régional 2013

Nb. Producteurs 2013	Surfaces bio + conversion 2013		Surfaces bio 2013		Part dans la SAU totale en	Nb. Operateurs aval 2013
RHONE-ALPES 2 825	MIDI-PYRENEES 130 935	MIDI-PYRENEES 115 491	PROVENCE-ALPES-COTE 15,21%	RHONE-ALPES 1 548		
MIDI-PYRENEES 2 746	PAYS DE LA LOIRE 108 437	PAYS DE LA LOIRE 97 920	LANGUEDOC-ROUSSILLON 11,14%	ILE-DE-FRANCE 1 288		
LANGUEDOC-ROUSSILLON 2 722	LANGUEDOC-ROUSSILLON 98 343	LANGUEDOC-ROUSSILLON 84 704	RHONE-ALPES 6,68%	PROVENCE-ALPES-COTE 1 201		
PROVENCE-ALPES-COTE 2 469	RHONE-ALPES 94 217	RHONE-ALPES 83 642	CORSE 6,07%	BRETAGNE 1 032		
AQUITAINE 2 377	PROVENCE-ALPES-COTE 91 959	PROVENCE-ALPES-COTE 76 872	MIDI-PYRENEES 5,75%	PAYS DE LA LOIRE 974		
PAYS DE LA LOIRE 2 007	BRETAGNE 66 752	BRETAGNE 59 999	ALSACE 5,54%	AQUITAINE 822		
BRETAGNE 1 848	AQUITAINE 60 367	AQUITAINE 51 946	FRANCHE-COMTE 5,22%	LANGUEDOC-ROUSSILLON 805		
AUVERGNE 965	AUVERGNE 49 145	AUVERGNE 44 663	PAYS DE LA LOIRE 5,17%	MIDI-PYRENEES 774		
BOURGOGNE 891	BASSE-NORMANDIE 47 568	BASSE-NORMANDIE 42 093	AQUITAINE 4,41%	NORD-PAS-DE-CALAIS 524		
BASSE-NORMANDIE 854	BOURGOGNE 47 568	BOURGOGNE 40 807	BRETAGNE 4,06%	CENTRE 451		
POITOU-CHARENTES 833	POITOU-CHARENTES 40 566	POITOU-CHARENTES 34 625	BASSE-NORMANDIE 3,97%	ALSACE 408		
CENTRE 812	CENTRE 39 068	CENTRE 33 968	LIMOUSIN 3,46%	POITOU-CHARENTES 397		
LIMOUSIN 582	LORRAINE 36 262	FRANCHE-COMTE 32 974	AUVERGNE 3,37%	BOURGOGNE 376		
ALSACE 579	FRANCHE-COMTE 34 645	LORRAINE 31 633	LORRAINE 3,21%	BASSE-NORMANDIE 297		
FRANCHE-COMTE 523	LIMOUSIN 28 953	LIMOUSIN 23 517	OUTRE-MER 3,03%	AUVERGNE 270		
LORRAINE 484	CHAMPAGNE-ARDENNE 19 599	ALSACE 17 097	BOURGOGNE 2,70%	FRANCHE-COMTE 256		
CHAMPAGNE-ARDENNE 459	ALSACE 18 636	CHAMPAGNE-ARDENNE 16 442	POITOU-CHARENTES 2,38%	LORRAINE 248		
CORSE 286	CORSE 10 260	CORSE 9 743	CENTRE 1,69%	PICARDIE 236		
NORD-PAS-DE-CALAIS 286	PICARDIE 9 889	PICARDIE 8 378	ILE-DE-FRANCE 1,58%	CHAMPAGNE-ARDENNE 218		
OUTRE-MER 262	ILE-DE-FRANCE 8 939	ILE-DE-FRANCE 7 731	CHAMPAGNE-ARDENNE 1,27%	HAUTE-NORMANDIE 212		
PICARDIE 250	HAUTE-NORMANDIE 7 569	NORD-PAS-DE-CALAIS 6 905	HAUTE-NORMANDIE 0,98%	LIMOUSIN 138		
HAUTE-NORMANDIE 208	NORD-PAS-DE-CALAIS 7 303	HAUTE-NORMANDIE 6 494	NORD-PAS-DE-CALAIS 0,89%	CORSE 55		
ILE-DE-FRANCE 197	OUTRE-MER 3 766	OUTRE-MER 3 224	PICARDIE 0,75%	OUTRE-MER 47		
TOTAL France 25 467	TOTAL France 1 060 756	TOTAL France 930 868	TOTAL France 3,93%	TOTAL France 12 577		

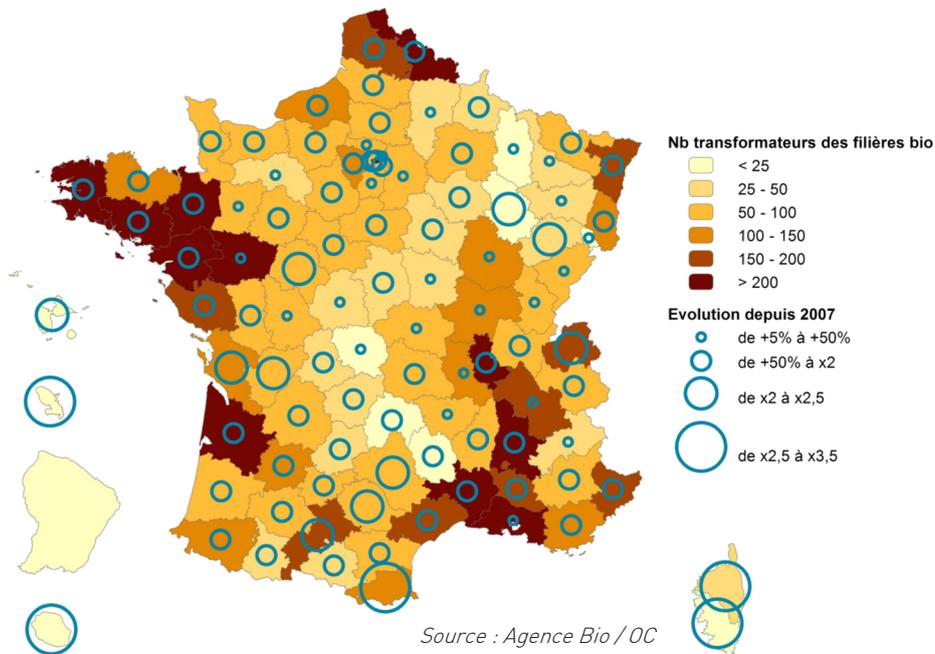
Source: Agence Bio / OC ; Agreste



L'engagement des opérateurs de l'aval continue

9 297 transformateurs et 3123 distributeurs engagés en bio fin 2013

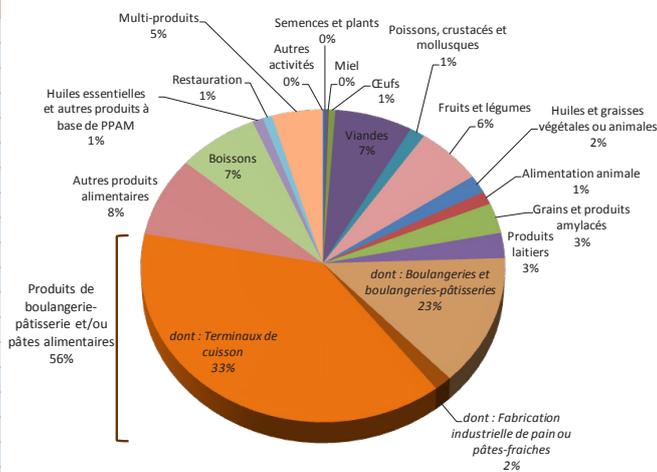
Nombre de préparateurs bio par département et évolution par rapport à 2007
(suivant la localisation du siège social)



- ✓ Près de **80%** des transformateurs certifiés bio ont une activité principale bio dans le domaine végétal
- ✓ Près de **60%** dans le secteur boulangerie-pâtisserie/pâtes alimentaires.
- ✓ Près de **10%** dans le secteur animal (y compris les FAB)

Répartition des préparateurs bio par secteur d'activité principale bio en 2013

Nombre de transformateurs par secteur principal d'activité économique bio en 2013	
Semences et plants	40
Miel*	11
Œufs	46
Viandes	591
Poissons, crustacés et mollusques	115
Fruits et légumes	526
Huiles et graisses végétales ou animales*	136
Alimentation animale	117
Grains et produits amylacés	267
Produits laitiers	219
Produits de boulangerie-pâtisserie et/ou pâtes alimentaires	5 232
Boulangeries et boulangeries-pâtisseries	1 855
dont : Fabrication industrielle de pain ou pâtes-fraîches	219
Terminaux de cuisson	3 158
Autres produits alimentaires	711
Boissons	613
Huiles essentielles et autres produits à base de PPAM*	110
Restauration	89
Multi-produits*	433
Autres activités*	41
TOTAL	9 297



Source : Agence Bio / OC



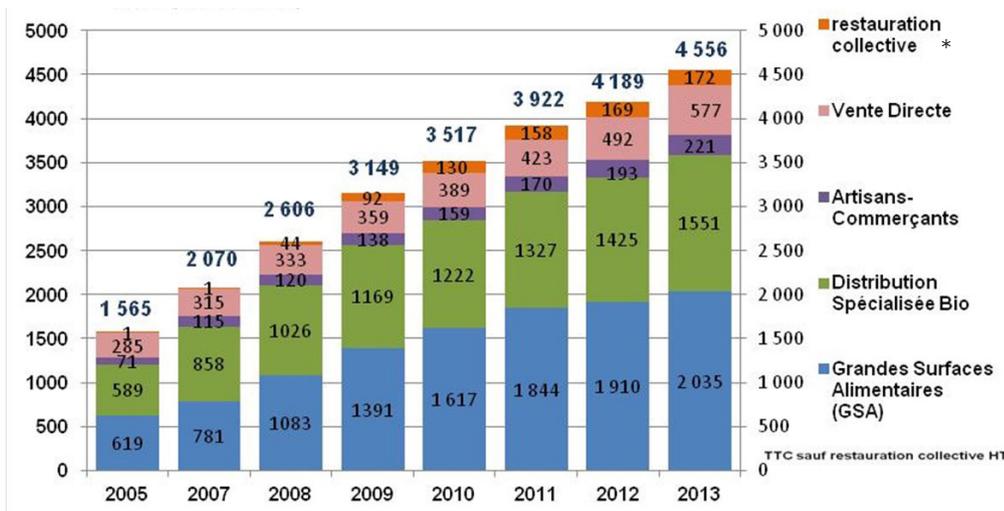
Un marché de 4,56 milliards € en 2013

Consommation à domicile par les ménages : 4,38 milliards € TTC (+9%)

Achats de produits bio servis en restauration collective : 172 millions € HT (+1,4%)*

✓ La consommation de produits bio à domicile est estimée à 2,5% du marché alimentaire total (contre 2,3% en 2012). La part de marché des produits bio est plus ou moins importante suivant les secteurs. En valeur, elle est de plus de 15% s'agissant des œufs et de 10 % pour le lait. Elle est de l'ordre de 6 % pour les 14 fruits et légumes les plus consommés en France (hors agrumes et bananes).

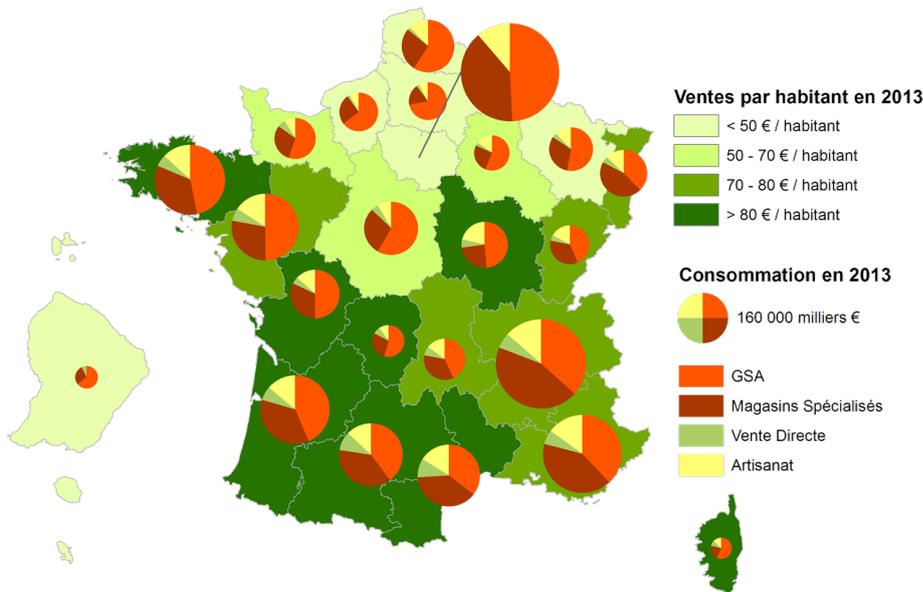
Evolution du chiffre d'affaires par circuit de distribution de 2005 à 2013 (millions d'€)



* hors pain

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique - Agence BIO/

Répartition régionale et par circuit de distribution des ventes de produits biologiques en 2013



Source : Agence BIO / AND i - 2013



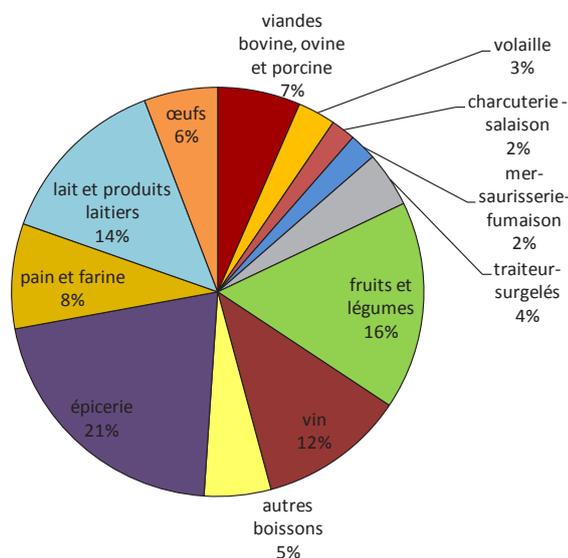
Les ventes ont progressé dans tous les circuits de distribution à des rythmes plus ou moins importants.

✓ En 2013, 82% des ventes ont été réalisés via les Grandes Surfaces Alimentaires et les magasins spécialisés bio.

✓ En 2013/2012, les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés par la vente directe (+17% portée par les ventes de vin bio), les artisans-commerçants (+15%) et les magasins spécialisés organisés en réseau. Le taux de croissance en Grandes Surfaces Alimentaires s'est situé à un niveau inférieur à la moyenne générale (+6,5%).

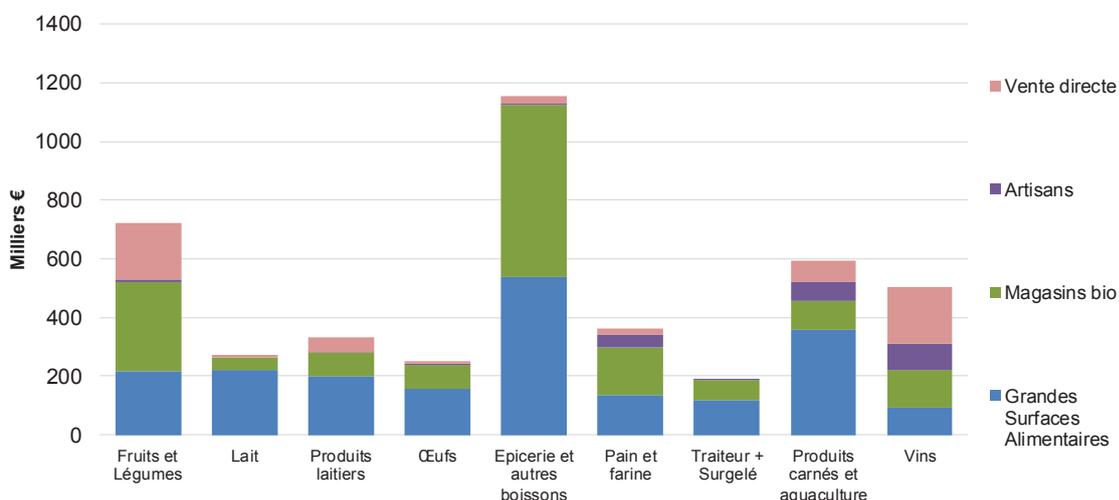
✓ Toutefois, en valeur absolue, la croissance des ventes de produits bio a été de 125 millions € tant en Grandes Surfaces Alimentaires qu'en magasins spécialisés. En ajoutant celles générées par les autres circuits, la croissance totale des achats par les ménages a été de 363 millions € en 2013/2012.

✓ S'agissant de la restauration collective, à ce stade-ci la valeur des achats de pains bio n'est pas prise en compte. En restauration commerciale, les produits bio, en particulier les vins bio, ont une place croissante. Dans ces deux domaines, les estimations sont en cours. L'évaluation générale du marché est donc sous-estimée.



Suivant les produits, la place de chaque circuit de distribution varie.

Répartition des ventes par circuit et catégorie de produits en 2013



La moitié des ventes en valeur de produits bio a été effectuée au rayon frais.

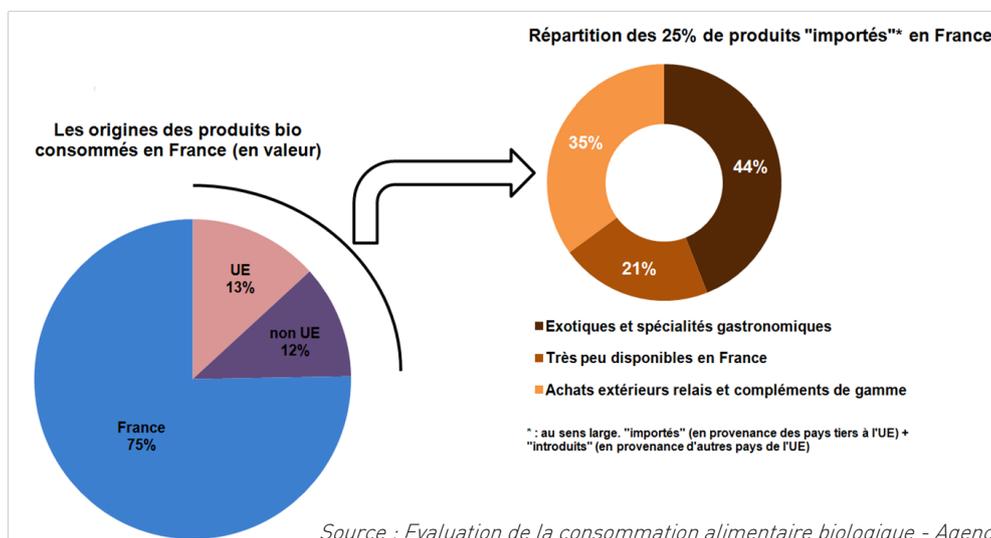
✓ Les ventes de produits bio dans toutes les familles sont à la hausse. De 2010 à 2013, ce sont les ventes de vins qui ont connu les taux de croissance les plus élevés (+56%), devant l'épicerie et autres boissons (+36%) et les produits traiteur et surgelés (+34%).

Evolution de la valeur des ventes au détail par famille de produits biologiques depuis 2007, répartition par circuit de distribution en 2013 et part des produits venant de l'extérieur de France

Stade de détail Mios €	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013					Croiss. 12/13	Appro. ext.
							GSA	Magasins spécialisés bio	dont : Artisans- commerçants		Vente directe		
Viande bovine	109	112	136	146	159	169	181	114	11	28	28	7,2%	1%
Viande porcine	27	36	40	52	58	63	66	34	14	8	10	4,8%	0%
Viande agneau	26	29	29	32	35	37	38	17	3	11	8	3,0%	0%
Volaille	70	79	92	109	119	122	130	68	38	3	22	7,1%	1%
Charcuterie salaison	26	35	51	65	75	76	84	55	26	2	2	9,6%	13%
Mer-Saurisserie-Fumaison	5	17	36	53	70	80	94	70	10	13	1	17,3%	83%
Total prod. carnés et de la mer	264	308	385	458	516	547	593	357	100	64	71	8,4%	16%
Lait	138	195	237	245	269	269	273	221	43	-	9	1,6%	1%
Produits laitiers	162	210	235	269	311	316	333	198	83	2	50	5,3%	3%
Œufs	136	170	196	209	228	237	253	159	80	2	11	6,8%	1%
Total crèmerie	435	575	668	723	807	822	859	578	206	4	71	4,6%	2%
Traiteur/Surgelés	58	78	119	143	169	178	191	119	67	5	-	7,4%	42%
Épicerie Sucrée	190	251	323	365	414	453	492	193	288	3	8	8,6%	54%
Épicerie Salée	167	226	275	315	374	395	430	201	225	1	3	9,1%	50%
Total épicerie, traiteur et surgelés	415	555	717	823	958	1 025	1 113	513	579	9	11	8,6%	50%
Vins tranquilles et autres	249	254	298	322	359	413	503	93	127	90	193	21,7%	1%
Boissons Végétales	39	44	58	61	65	70	73	36	37	-	1	3,9%	40%
Jus de fruits et de légumes	40	55	77	90	109	123	135	98	32	-	6	10,0%	80%
Autres boissons	3	9	11	15	18	19	21	9	4	1	8	11,8%	11%
Total Boissons	331	362	443	487	551	626	732	235	199	91	208	17,1%	23%
Total Pain et Farine	254	310	320	328	336	341	364	136	161	44	23	6,8%	11%
Total Fruits et Légumes	370	451	523	569	597	661	722	215	305	8	193	9,2%	32%
TOTAL	2 069	2 561	3 056	3 387	3 764	4 020	4 383	2 035	1 551	221	577	9,0%	25%

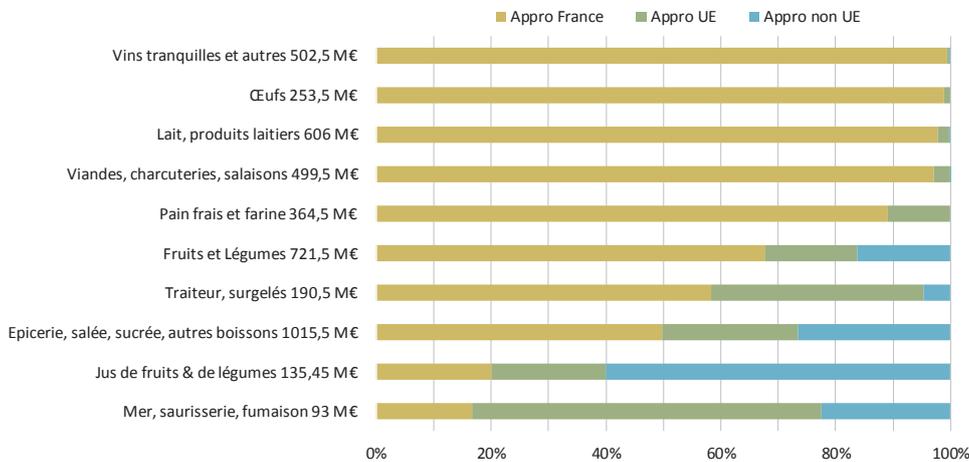
Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique - Agence BIO/AND-

75 % des produits bio consommés en France proviennent de France.



✓ Les vins bio et les produits de l'élevage bio (hors aquaculture) sont les secteurs où la demande est globalement la plus satisfaite avec des produits de proximité.

Origine des approvisionnements selon les produits bio (% de la valeur)



Source : Agence Bio / AND-I

Une partie des entreprises commercialise également des produits bio à l'extérieur de la France

Les ventes de produits bio à l'extérieur de France, communément appelées "exportations" ont été estimées à 381 millions € en 2013 contre 309 millions € en 2012. En 2013, elles étaient essentiellement constituées de vins (66%).

75% des Français ont consommé bio en 2013 :

49% des Français consomment au moins un produit bio au moins une fois par mois

9% des Français sont des « Bio-quotidiens », ils consomment au moins un produit bio par jour

19% des Français sont des « Bio-hebdos », ils consomment au moins un produit bio par semaine

21% des Français sont des « Bio-mensuels », ils consomment au moins un produit bio par mois

26% des Français sont des « Bio-occasionnels », ils consomment bio de temps à autre

91% des Français connaissent les grandes caractéristiques des produits biologiques

82% des consommateurs de produits bio intègrent l'achat bio dans une démarche écoresponsable

Pour **41%** des consommateurs de produits bio, consommer bio fait évoluer les comportements

1 consommateur bio sur 4 a l'intention d'augmenter sa consommation de produits bio

Source : Baromètre de perception et de consommation des produits bio - 2014

Plus d'information : www.agencebio.org





ANNEXE 2 : Aides publiques
spécifiques au développement
de l'agriculture biologique

SITUATION EN 2014 ET PERSPECTIVES POUR 2015-2020

Au fil des années, le dispositif des aides spécifiques à la bio a évolué. En 2014, il est principalement constitué de l'aide à la conversion, de l'aide au maintien, du crédit d'impôt bio, de la possibilité d'exonération communale de taxe foncière et des autres aides accordées par les Collectivités territoriales.

1) EN 2014, RECONDUCTION DES 2 MESURES DE BASE DU SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE¹

Les montants de ces aides sont fixés par hectare, en fonction du type de culture – cf. **tableau ci-après**.

a. Aide à la conversion

Les agriculteurs qui décident de convertir leur exploitation à l'agriculture biologique peuvent bénéficier d'une aide à la conversion (aide annuelle dont les montants à l'hectare varient en fonction des productions), versée pendant 5 ans. Les aides à la conversion du régime 2007-2013 ont été prolongées en 2014.

Tout agriculteur ayant engagé la conversion de son exploitation, et notifié son activité auprès de l'Agence BIO, entre le 16 mai 2013 et le 15 mai 2014 a eu la possibilité de demander l'aide à la conversion au plus tard le 15 mai 2014. Il en était de même pour tout agriculteur ayant engagé la conversion des surfaces à l'agriculture biologique depuis le 16 mai 2010, soit depuis moins de 4 ans.

b. Aide au maintien

Cette aide annuelle à l'hectare dont le montant varie également selon le type de production concerne les parcelles déjà converties en agriculture biologique et ne bénéficiant pas de l'aide à la conversion. Initialement proposée par quelques Collectivités territoriales dans le cadre du Programme de développement rural 2007-2013, elle est généralisée dans l'Hexagone depuis la campagne 2010.

2) DISPOSITIFS D'AIDES POUR 2015-2020

Avec le nouveau règlement de développement rural, un cadre national a été élaboré pour les aides à la conversion et au maintien. Les Régions ont présenté leurs programmes à la Commission européenne pour cofinancement. Des aides à la conversion et au maintien des exploitations bio sont prévues dans ce cadre. **Les discussions sont en cours avec la Commission européenne quant au dispositif prévu dans le cadrage national** (fixant notamment les montants d'aides à l'hectare) et aux différents programmes régionaux (prévoyant notamment la possibilité de critères de priorisation pour l'aide au maintien). **L'examen par la Commission européenne de l'ensemble de ces documents aboutira en principe début 2015**. D'ores et déjà, il se dégage que :

- l'aide à la conversion est ouverte sur tout le territoire national de droit ;
- les modalités de priorisation et de ciblage de l'aide au maintien pourront différer d'une région à l'autre ;
- les montants d'aides à l'hectare vont évoluer à la hausse pour ce qui concerne les cultures annuelles – cf. **tableau ci-après**.

3) MONTANTS D'AIDES A LA CONVERSION ET AU MAINTIEN D'UN PROGRAMME A L'AUTRE

Catégorie de couvert	Montant conversion en € par ha et par an	Montant maintien en € par ha et par an		
	2007-2014	2015-2020	2007-2014	2015-2020
Maraîchage ² ou arboriculture ³	900	900	590	600
Viticulture	350	350	150	150
Plantes à parfum, aromatiques ou médicinales	350	En cours	150	En cours
Cultures légumières de plein champ ⁴	350	En cours	150	En cours
Cultures annuelles ⁵	200	300	100	160
Prairies ⁶	Temporaires : 200 Permanentes : 100	130	Temporaires : 100 Permanentes : 80	90
Landes, parcours ou estives	50	44	25	35
Semences	Non aidé	En cours	Non aidé	En cours

Pour 2015-2020, en cours d'examen par la Commission européenne

¹ Pour en savoir plus : circulaire 2014 en ligne sur <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2014-488>

² Sous abri ou de plein champ : au moins deux cultures annuelles sur une parcelle ou sous abris hauts – tunnels ou serres.

³ Fruits à noyaux et à pépins.

⁴ Culture annuelle de légumes qui entre dans les rotations de l'exploitation.

⁵ Grandes cultures, prairies artificielles à base de légumineuses (50 % à l'implantation).

⁶ Temporaires ou permanentes, associées à un atelier d'élevage.

4) ARTICULATION ENTRE LE DISPOSITIF EN PLACE JUSQU'EN 2014 ET LE NOUVEAU DISPOSITIF 2015-2020

Tout agriculteur ayant engagé la conversion de son exploitation depuis le 16 mai 2014 ou l'engageant d'ici le 15 mai 2015, et notifiant son activité bio auprès de l'Agence BIO, va pouvoir souscrire un contrat d'aides à la conversion et bénéficier de cette aide sur 5 ans.

Pour les agriculteurs ayant engagé la conversion de leur exploitation et ayant déjà reçu l'aide s'y rapportant sur une période de moins de 5 ans, des dispositions sont prises pour leur permettre notamment de bénéficier des montants d'aides en vigueur à partir de 2015 (à la hausse pour ce qui concerne les cultures annuelles). À ce stade, il est proposé que :

tout bénéficiaire éligible pour la 1^{ère} fois en 2011 ou en 2012 (et pour lequel aucun remboursement n'a été demandé suite à un éventuel manquement) pourra souscrire un **nouveau contrat** de 2 ans d'aide à la conversion (dans ce cas, l'aide à la conversion pourra être payée jusqu'à 6 ans) ;

tout bénéficiaire éligible pour la 1^{ère} fois en 2013 ou en 2014 (et pour lequel aucun remboursement n'a été demandé suite à un éventuel manquement) pourra souscrire un **nouveau contrat** d'aide à la conversion d'une durée de 5 ans (dans ce cas, l'aide à la conversion pourra, in fine, être payée jusqu'à un maximum de 7 ans en raison des versements préalablement effectués au titre des régimes précédents).

Toutes ces dispositions sont de nature à sécuriser les agriculteurs et à encourager le développement de l'agriculture biologique.

5) CAHIER DES CHARGES DES AIDES A LA CONVERSION ET AU MAINTIEN

Conversion : l'ensemble des surfaces en conversion est éligible sans seuil minimal à engager. **L'engagement est lié à la parcelle** :

respect du cahier des charges de l'agriculture biologique ;
notification de l'activité bio auprès de l'Agence BIO **avant** la demande d'engagement ;
« cultures annuelles » : assolement obligatoire du couvert 1 fois au cours des 5 ans de l'engagement ;
« prairies » et « landes, estives et parcours » : respect obligatoire d'un taux de chargement minimal pour 0,2 UGB par ha de prairie exploitée ou seuil minimal des indemnités compensatoires de handicaps naturels. À partir de l'année 3, les animaux doivent être soit en conversion vers la bio, soit convertis ;
rotations autorisées entre les couverts engagés en « prairies », « cultures annuelles », « légumes de plein champ », « semences et maraîchage » à condition que l'on retrouve chaque année le même nombre d'hectares engagés dans la catégorie la mieux rémunérée.

Maintien : l'ensemble des surfaces conduites dans le respect du cahier des charges de la bio est éligible, sans seuil minimal de surface à engager. **Chaque Région peut définir des règles de priorisation** et de ciblage en fonction des orientations prises par le Comité régional du Programme Ambition Bio 2017, notamment en :

- limitant la période de soutien au maintien à 5 ans ;
- sélectionnant des projets :
 - *localisés dans les zones à fort enjeu environnemental ;
 - *collectifs (groupements d'intérêt économique et environnemental) ;
 - *de structuration économique de la filière à l'échelle des territoires.

Le contenu du cahier des charges est identique à celui de l'aide à la conversion.

6) AUTRES AIDES A LA BIO

Le **crédit d'impôt bio** a été décidé en 2005 et mis en place en 2006. Suite au Grenelle de l'environnement, son doublement a été voté dans la Loi de finances, au titre des revenus de 2009, déclarés en 2010. Dans le cas des GAEC, le montant total du crédit d'impôt est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de 3.

Depuis 2012, le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, d'un montant forfaitaire de 2 500 €, est à prendre en compte dans l'enregistrement comptable des aides *de minimis*. Leur plafond a doublé en 2014 et atteint désormais 15 000 € sur 3 exercices fiscaux glissants. Le cumul du crédit d'impôt bio avec les aides au maintien et à la conversion est possible dans la limite d'un montant global de 4 000 €.

Concernant les **aides régionales**, les Programmes régionaux de développement rural sont en cours d'élaboration.

Les Communes peuvent exonérer de la taxe foncière, pendant une durée de 5 ans, les propriétés non bâties lorsqu'elles sont exploitées selon le système de production de l'agriculture biologique.

Pour en savoir plus : www.agencebio.org/accompagnements et les sites Internet des Conseils régionaux



ANNEXE 3 : La bio parmi
les groupements d'intérêt
économique et environnemental
(GIEE) – 16 programmes bio



Dans le cadre de son Projet agro-écologique pour la France présenté le 18 décembre 2012, le Ministère en charge de l'agriculture a souhaité faire du GIEE un outil structurant permettant de porter des projets collectifs, ayant pour objectif d'atteindre une double performance économique et environnementale.

Repères : <http://agriculture.gouv.fr/Produisons-autrement>

Les GIEE seront des groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux en favorisant leur mise en place à l'échelle locale. Ce nouvel outil doit permettre le développement de démarches collectives émanant des territoires qui permettent la mise en place d'une agriculture triplement performante, pour que l'agriculture devienne exemplaire d'un point de vue économique, environnemental et social.

Dans cet objectif, les GIEE pourraient bénéficier de majorations dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides. Celles-ci pourront provenir de plusieurs sources, notamment de financements européens (FEADER, FEDER, FSE), de l'Etat, des Collectivités territoriales, d'organismes publics (ADEME, Agences de l'eau ...).

En mai 2013, M le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Stéphane Le Foll a lancé l'Appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » financé par le Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural – CASDAR. Cet **Appel à projets** avait notamment pour ambition de préparer la mise en place des GIEE. Il ciblait des projets portés par des collectifs d'agriculteurs qui souhaiteraient développer des formes d'agriculture performantes sur les plans économique et environnemental ainsi que répondant aux principes de l'agro-écologie selon une approche systémique.

Fin-septembre 2013, 469 dossiers de candidature ont été déposés. Début janvier 2014, 103 dossiers ont été retenus : **96 Lauréats de l'Appel à projets dont 16 mettent en avant la bio** – voir plus loin – et 7 dossiers exemplaires au titre de leur contribution au développement de l'agro-écologie mais qui ne correspondent pas exactement aux termes de l'Appel à projets. Ces 7 dossiers sont financés dans le cadre du dispositif « actions d'accompagnement » du CASDAR.

Les 103 projets sont le plus souvent soutenus par la diversité des acteurs du développement agricole qui se sont largement investis dans l'appui aux collectifs d'agriculteurs. Ces démarches témoignent par ailleurs de la diversité des thématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de l'agro-écologie. Parmi les plus représentées, on trouve notamment l'autonomie alimentaire des troupeaux, la qualité de l'eau, la réduction des intrants, **l'agriculture biologique**, la conservation des sols, la méthanisation ou encore l'agroforesterie.

Au vu du nombre important de dossiers reçus et de leur qualité, le budget initial de 2,7 millions € a été augmenté jusqu'à 6,7 millions €. Cette enveloppe va permettre à 3 300 exploitations agricoles en France d'expérimenter, durant 2 ou 3 ans, de nouveaux processus d'innovation en faveur de l'agro-écologie.

16 projets bio dont 2 présentés dans le cadre des Rencontres professionnelles de la bio mardi 10 juin 2014 :

- création d'un verger-type de pommiers biologiques pour approvisionner localement des transformateurs bio, en Aquitaine⁷ ;
- Réseau d'échange en agro-écologie intertropicale « composé d'agriculteurs majoritairement en agriculture biologique », en Guyane⁸ ;
- en Languedoc-Roussillon :
 - o maintien de l'élevage extensif dans les Hautes-Corbières grâce à la bio⁹ ;
 - o autonomie des systèmes maraîchers bio méditerranéens¹⁰ ;
 - o viticulture bio : synergie Cave coopérative – Source PERRIER du GROUPE NESTLE WATERS¹¹ ;
 - o reconquête innovante de friches par des éleveurs biologiques¹² ;

⁷ <http://agriculture.gouv.fr/Creation-d-un-verger-type-de> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14. Initiative ayant fait l'objet d'une intervention lors de la Seconde conférence nationale « Produisons autrement » organisée le 02.04.14 à Paris.

⁸ <http://agriculture.gouv.fr/REAGI-Reseau-d-echange-en-Agro> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

⁹ <http://agriculture.gouv.fr/Demarche-collective-globale-et> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁰ <http://agriculture.gouv.fr/Reponses-collectives-pour-l> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹¹ <http://agriculture.gouv.fr/Une-synergie-cave-cooperative> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14. Valorisation de cette démarche lors de la Seconde conférence nationale « Produisons autrement » organisée le 02.04.14 à Paris.

¹² <http://agriculture.gouv.fr/FRICATO-les-eleveurs-ne-s-en> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

- **émergence de nouveaux systèmes d'exploitation en agriculture biologique et diversifications sur le Plateau de Millevaches, dans le Limousin¹³. M Jouany Chatoux a participé aux Rencontres de mardi 10 juin 2014 ;**
- en Midi-Pyrénées :
 - o maîtrise de l'enherbement des exploitations maraîchères biologiques de la Vallée Arize-Lèze¹⁴ ;
 - o innovations agro-écologiques et organisationnelles entre éleveurs, céréaliers et polyculteurs en agriculture biologique implantés dans le Tarn-et-Garonne¹⁵ ;
- **gestion collective des systèmes de cultures pour une conversion totale vers l'agriculture biologique d'exploitations du Cambrésis, en Nord-Pas de Calais¹⁶. Mme Véronique Cany a participé aux Rencontres de mardi 10 juin 2014 ;**
- développement de l'agriculture biologique sur le Bassin versant de Ribou-Verdon, en Pays de la Loire¹⁷ ;
- production et commercialisation de plantes aromatiques biologiques, en Poitou-Charentes¹⁸ ;
- en Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - o vers une vallée bio dans les Hautes-Alpes¹⁹ ;
 - o la viticulture biodynamique, système d'innovation et d'alternatives²⁰ ;
- en Rhône-Alpes :
 - o des agriculteurs biologiques s'impliquent pour la transition agro-écologique dans le Bassin de Bourg-en-Bresse²¹ ;
 - o développer l'agriculture biologique pour valoriser les friches du Beaujolais²².

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/carte-projets-agroecologie>

¹³ <http://agriculture.gouv.fr/Emergence-de-nouveaux-systemes-d> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁴ <http://agriculture.gouv.fr/Comment-maitriser-l-enherbement> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁵ <http://agriculture.gouv.fr/Innovations-agro-ecologiques-et> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁶ <http://agriculture.gouv.fr/Gestion-collective-des-systemes-de> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁷ <http://agriculture.gouv.fr/Developpement-de-l-agriculture> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁸ <http://agriculture.gouv.fr/Developpement-de-l-activite-de> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

¹⁹ <http://agriculture.gouv.fr/Vers-une-Vallee-Bio-dans-les> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

²⁰ <http://agriculture.gouv.fr/La-Biodynamie-en-viticulture-comm> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

²¹ <http://agriculture.gouv.fr/Collectif-d-agriculteurs-pour-la> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.

²² <http://agriculture.gouv.fr/Developper-l-agriculture> - hyperlien direct testé valide en date du 03.04.14.



ANNEXE 4 : Liste des participants à la journée

PRENOM	NOM	FONCTION/METIER	ENTREPRISE/ORGANISME
Valentine	ACHI	Directrice du Service appui aux entreprises	Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie
Florence	AILLERY	Chargée de mission - Bureau des signes de qualité et de l'agriculture biologique	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Amandine	AL OBAIDI	Rédactrice de Cabinet	Ville de Paris - Cabinet de Celia Blauel
Sébastien	ARRIGHI	Professeur de sciences de la vie et de la terre	Lycée Charlemagne
Eric	ATTALI	Créateur d'entreprise	
Hélène	AUSSIGNAC		ARF
Laetitia	AUTHENAC	Animatrice des sections céréales à paille & protéagineux et betteraves & chicorée	Union Française des Semenciers
Véronique	BAILLON	Chargée de mission	Interbio Limousin
Alain	BALESDENT	Chargé de mission	SNCF
Christophe	BARON	Président	Biolait
Claude	BAROUH	Rédacteur	Journal des Deux Rives
Bruno	BARRIER-GUILLOT	Responsable scientifique et technique	Intercéréales
Antoine	BARTHELEMY	Gérant	Potager du Parc de Billancourt
Marine	BAU	Conseillère d'entreprise et animatrice agriculture biologique	Chambre d'Agriculture de Haute-Marne
Jean-Michel	BEAUFRETON	Commercial en porc et charcuterie bio	Prés Gourmands
Marie	BEL	Journaliste	Alim'Agri
Josiane	BELLIARD	Vice-Présidente	ADCCBIO (Association pour le renouveau de la culture du citron bio de Menton)
Maud	BEREL	Chargée de mission	DRIAAF Ile-de-France
Françoise	BIGOTTE	Représentante de l'Association des Régions de France, Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon déléguée à l'agriculture biologique	
Oona	BIJASSON	Chargée de développement	APPUI Bio
Pierre	BONNABAUD		Groupe ELIOR
Jean-Christophe	BORIES	Président	Quart de lait
Fabien	BOUVARD	Chargé de mission agriculture biologique	Chambre Régionale d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Marie-Claire	BRAUX	Directrice	ABP
Philippe	CABARAT	Président	Commission Bio d'Interbev
Marie-Madeleine	CAILLET	Œnologue-conseil, Présidente	SAS Amadis Conseils
Véronique	CANY	Agricultrice bio	
Jean-Noël	CARLES	Président	Les Amis de Juliet
Jacques	CAROGET		France Vin Bio
Cécile	CASTELLI	Chargée de mission auprès de la Vice-Présidente en charge de l'agriculture	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Martine	CATHELIN	Chargée d'affaires	Bureau Veritas Certification

PRENOM	NOM	FONCTION/METIER	ENTREPRISE/ORGANISME
François	CHAMPANHET	Sous-directeur de l'organisation économique, des industries agroalimentaires et de l'emploi - Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Gérard	CHASSAIN	Président	ADCCBIO (Association pour le renouveau de la culture du citron bio de Menton)
Jouany	CHATOUX	Agriculteur bio	
Christophe	CHAUMON	Technicien territorial	Lycée Janson de Sailly
Didier	CHAUZEIX	Chargé de mission agriculture biologique	DRAAF Limousin
Laurent	CHEVALLIER	Directeur	Cabinet Gressard
Yannick	CHEVRAY	Responsable marketing et support ventes	BEJO Graines France
Gwen	CHRISTIANSEN	Collaboratrice projet	BRF génération
Domitille	CHUPIHN	Etudiante à la Sorbonne	
Jérôme	CINEL	Directeur	ARBIO Aquitaine
Fabrice	CLERC	Co-gérant	SCIC SARL L'Atelier Paysan
Hélène	CONTI	Assistante qualité	Ville de Cachan
Céline	CRESSON	Chargée de mission scientifique et réseau	ITAB
Benoît	CROGUENNEC	Chargé de mission	Conseil National de l'Alimentation
Stéphanie	CUENIN	Chargée de mission Seine-et-Marne SUD	Agence des espaces verts de la région Ile-de-France
Sophie	D'AMBRIERES		Sustainable Way
Christian	DANEL		Christian Danel Consultant
Alice	DARMON	Conseil	Stratégies Créatives
Sophie	DAUDIN	Chargée d'affaires	Triodos Finance BV
Christophe	DE SAINT PIERRE	Directeur Commercial	Moulin des Moines
Jean-François	DEGLORIE		Commission Bio d'Interbev
Guillaume	DEHAY	Responsable bio	Semences Lemaire Deffontaines
Wim	DEKEYSER	Directeur Général	Danival/Sima
Gaël	DELACOUR	Maraîcher bio en cours d'installation	
Laurence	DELOISON	Agricultrice et partenaire CARTIS (purification écologique de l'eau)	
Jean-Luc	DENIS	Administrateur	FNPL
Didier	DERBRE	Responsable des ventes RHF	DUC
Marjorie	DEROI	Bureau de la gestion des signes de qualité et de l'agriculture biologique	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Loïc	DETE	Directeur Général	Biolait
Anne	DIDIER PETREMANT	Directrice	De mon assiette à notre planète
Claire	DIMIER-VALLET		SYNABIO
Françoise	DOMMANGET		Agence BIO
Dominique	DORE	Directrice	ECOACTION 21
Vincent	DOUMEIZEL		Bureau Veritas
Delphine	DUCOEURJOLY	Ingénieure consultante	

PRENOM	NOM	FONCTION/METIER	ENTREPRISE/ORGANISME
François	DUFOUR	Vice-Président	Région Basse-Normandie
Grégoire	DUPONT	Gérant	FORT&VERT
Sylvie	DURAND	Rédactrice	Infoplanet
Franck	EIBIER-PASCOLI	Trésorier	ADCCBIO (Association pour le renouveau de la culture du citron bio de Menton)
Sylvie	FAIVRE	Chargée de mission développement durable & ambassadrice de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable	Mairie de Courbevoie
Quentin	FARGERÉ	Chargé de construction de gamme de produits alimentaires bio et locaux	Proxidelice
Anne-Marie	FAUVEL	Responsable commerciale réseau bio	Triballat-Noyal
Vincent	FERLICOT		Pôle d'Alimentation Durable - Ferme de Paris
Jean-Luc	FESSARD	Journaliste	L'Hôtellerie - Restauration Blog des Experts Développement Durable
Catherine	FINELLE		FINELLE nutritionniste-pharmacien
Dorian	FLECHET	Chargé de mission	Agence BIO
Philippe	FLEURY	Enseignant-chercheur	AGRAPOLE
Pascal	FOUQUART	Responsable du Pôle Forêt, Eau, Environnement et Territoires	DRAAF Nord-Pas-de-Calais
Marie	FRÖCHEN	Chargée de projet scientifique et technique	ANSES
Gilles	FUMEY	Professeur de géographie de l'alimentation	Université Paris-Sorbonne
Danielle	GADEAU	Présidente	PARUS'S
Etienne	GANGNERON	Président	Agence BIO
Jean-Pierre	GAUME	Membre du Bureau	Inter Bio des Pays de la Loire
Béatrice	GENDREAU	Conseillère régionale d'Aquitaine, déléguée à l'agriculture biologique	
Marie	GEWIN	Gérante	MARY GEWIBN NATURALS SARL
Charlotte	GLACHANT	Chargée d'études Agriculture Biologique	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
Anne	GUESDON	Export Food & Wine Manager	CODEXO
Marie-Ange	GHESQUIERE	Administratrice	Mouvement de l'Agriculture Biodynamique
Emeline	HALAIS	Etudiante	
Dominique	IATTONI		Direction du Tourisme - MAEE
Olivier	JACQUIER	Chargé de mission	France Active
Raija	JARVINEN	Gérante	KOTI living SARL
Soizic	JEAN-BAPTISTE	Chargée de mission agriculture	Département de Seine-et-Marne
Claude	JOURDREN	Président	Bio Consom'acteurs Ile-de-France
Marie	JOUSSE	Chargée de mission	FNSEA
Eric	JUNCKER		TRUST'ING

PRENOM	NOM	FONCTION/METIER	ENTREPRISE/ORGANISME
Nathalie	KOSMALA		Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Sébastien	LABRUNE	Chef du Service agriculture et écologie rurale	Agence de l'eau Artois-Picardie
Eva	LACARCE	Chargée de mission	Agence BIO
Olivier	LANGLOIS	Responsable du Développement	AFHOR APAVE
Philippe	LASSALE SAINT-JEAN	Président	ARBIO Aquitaine
Stéphanie	LE CORNEC	Commerciale	Moulin des Moines
Lorraine	LE FLOCH	Chargée d'études	Groupe Casino
Céline	LE GUILLOU	Chargée de mission bio	ONIDOL
Gwenaëlle	LE GUILLOU	Directrice	Syndicat des Vignerons Bio d'Aquitaine
Anne-Sophie	LE MENN		Agence FARGO
Magalie	LECLERCQ	Stagiaire en analyse de crédit	Triodos Finance BV
Eric	LECLUYSE		Ô Bob
Sarah	LE DOUARIN	Chargée de mission	Agence BIO
Sophie	LEENHARDT		Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Nathalie	LEGOUPIL	Chargée de communication	Agence BIO
Vincent	LEHALLIER	Coordinateur	Les Amis de Juliet
Christine	LEMARIE	Responsable de formation	Groupe ESA
Eric	LEPECHEUR	Président	Restau'co
Cécile	LEPERS		SYNABIO
Laetitia	LERAY	Chargée de mission	Agence BIO
Raoul	LETURCQ	Secrétaire national FNAB référent Eau - Président de la Commission Environnement et Territoires de l'Agence BIO	
Jean-Marc	LEVEQUE	Responsable Développement Durable	Triballat-Noyal
Thierry	LEVILLOUX		Commission Bio de Coop de France
Marianne	LIEGOIS	Participant au Concours Photo Les Terroirs Bio des Régions de France	
Myriam	LOLOUM	Chargée de mission	Agence BIO
Soizic	LOMBARD	Attaché principal	Lycée Janson de Sailly
Michel	LORENZO		Agence BIO
Cédric	LORENZY	Stagiaire	Conseil National de l'Alimentation
Elsa	LUCAS	Chargée de mission	Envol Vert
Dominique	MARION		FNAB
Aline	MARTIN	Chef de produit vin bio	SOFRALAB
Blandine	MASSOT	Pôle coordination filière	UNEBIO
Claudia	MATA GARCIA	Responsable magasin	SARL The Bio Shop
Aurélié	MAUGET	Pôle coordination filière	UNEBIO
Luc	MAURER	Conseiller technique chargé de la politique agricole commune, aides directes et développement rural auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	

PRENOM	NOM	FONCTION/METIER	ENTREPRISE/ORGANISME
Eléonore	MENNECIER	Chargée de missions filières	A PRO BIO
Elisabeth	MERCIER	Directrice	Agence BIO
Jacqueline	MICHARD	Présidente	Association d'Environnement du Val de Seine
Louis	MICHEL	Elu du Pôle Bio	Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire
Bertrand	MINAUD	Animateur réseau	FORMABIO
Mariane	MONOD	Experte bio	
Jean-Marie	MORIN	Animateur	FORMABIO - DGER
Jérôme	MOUSSET		ADEME
Jean-Michel	NOEL	Responsable achat bio, local et circuits courts	SODEXO
Pierre	NOTABILI	Chargé de mission	Agence BIO
Juergen	OHLHOFF	Premier conseiller chargé de l'agriculture, l'alimentation et la protection des consommateurs	Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne
Stéphanie	PAGEOT	Présidente	FNAB
Marie	PANARIN	Chargée de mission Pôle Agriculture et Développement Rural	Conseil Régional d'Auvergne
Nathalie	PANARIN	Chargée de mission bio	Département de la Drôme
Quentin	PAUTRE	Commercial	Quart de lait
Mireille	PEIRANO	Vice-Présidente déléguée Mer, Pêche, Littoral, Agriculture et Forêt	Région PACA
Maria	PELLETIER	PDG	SAS Moulin Marion
Ramiro	PEREZ DE LA BLANCA	Chef de Produits Lactel Bio et Lactel Chèvre	LACTEL
Sylvain	PERROT-MINOT	Ingénieur géologue	
Chantal	PESSY	Chargée de mission agriculture durable	DRAAF Haute-Normandie
Jean-Pierre	PICQUENOT	Directeur	GRAB Basse-Normandie
Patricia	PIRIOU	Directrice Générale	Triodos Finance BV
Pascale	PORACCHIA	Compte Clé National GMS	Société PER INTER
Christian	PRIGENT	Directeur Régional	AFHOR APAVE
Magali	QUILLICO	Chargée de mission agriculture biologique, circuits courts et alimentation	Conseil Régional de Picardie
Claude	RACLE	Directeur Commercial Produits Frais	ARCADIE Sud-Ouest
Bernadette	RAGOT		ATALAYA-HOLONAGE
Cécile	RANNOU	Responsable bio	Acolyance
Thomas	RAOUL	Sourcing bio et ventes	SARL de La Motte
Katia	RENAUDIN	chargée de communication	Agence BIO
Rémi	RICHARD	Chargé de mission agriculture biologique et R&D	AGRIAL
Christine	RIVRY-FOURNIER	Journaliste	Biofil
Sébastien	ROBERT	participant au Concours Photo Les Terroirs Bio des Régions de France	
Pierre-Edouard	ROBINE	Directeur Adjoint de Cabinet	Cabinet de Mme Célia Blauel (Mairie de Paris)

PRENOM	NOM	FONCTION/METIER	ENTREPRISE/ORGANISME
Adrien	ROUILLON	Consultant	Cabinet Gressard
Antoine	ROULET	Chef du service agriculture et forêt	Département de Seine-et-Marne
JC	ROUVRAIS		Agence BIO
Julienne	ROUX	Chargée de mission protection de la qualité de l'eau	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Enni	SAIKKONEN	Stagiaire	Ambassade de Finlande
Christine	SAUZEAU	Journaliste	
Caroline	SAY	Chef de projet	Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie
Sophie	SERTIER	Gérante	SOFIZ l'évènement autrement
Johan	SEUX	Gérant	SARL The Bio Shop
Françoise	SIMON	Adjointe au sous-directeur de l'organisation économique, des IAA et de l'emploi - Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Audrey	STEPHAN	Chargée de mission agriculture biologique	DRAAF Picardie
Marie-Dominique	TATARD-SUFFERN		
Christophe	TISSIER	Chef de marché RHD	VITAFRAIS
Philippe	TISSIER	Manager des Ventes Ile-de-France	Biofinesse Groupe Pomona
Ghislaine	URBANO	Consommatrice	
Sophie	VALLEIX	Responsable d'ABioDoc	ABioDoc-VetAgro Sup
Francis	VALLUET	Délégué général	Fédération NATEXBIO
Ugo	VAN HULSEN	Chargé de mission	Association Croqueurs de Carottes
Jean	VERDIER	Président	Synabio
Eric	VIAUD	Directeur Commercial	SAS Volailles Elie Freslon
Sylvain	VICTOR	Chef du Service gestion des ressources en eau et agriculture	Agence de l'eau Seine-Normandie - Direction de la connaissance et de l'appui technique
Floraine	VIEUX-ROCHAS		Comité Bio - Interfel
José	VILLAROEL	Responsable restauration scolaire, petite enfance et personnes âgées	Ville de Cachan
Valérie	VUILLEMOT	Directrice Générale	Moulin Decollogne
Manon	ZAKEOSSIAN	Responsable du Service protection de la ressource en eau	Eau de Paris - Direction de la ressource en eau et de la production



AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
6 rue Lavoisier – 93100 Montreuil-sous-Bois
Tél : 01 48 70 48 30 – Fax : 01 48 70 48 45

contact@agencebio.org

www.agencebio.org



CRÉDITS PHOTOS

1^{ère} de couverture, de gauche à droite :

Agence Bio - Emmanuelle DENIAUD - Nicolas TUCAT - Vincent
GREMILLET et Agence Bio - European Commission

Dernière de couverture, de gauche à droite :

Frédéric DECANTE et Agence Bio - Agence Bio - Frédéric
DECANTE et Agence Bio - Agence Bio - Agence Bio